

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

Gestionnaire Financier

FIL Gestion

Siège Social

21, avenue Kléber - 75116 Paris

435 258 140 R.C.S. Paris

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2022

**Assemblée générale
ordinaire du 27 avril 2023**

SOMMAIRE

Composition du conseil d'administration	p. 2
Rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2023	p. 3
Fidelity SICAV : éléments comptables consolidés	p. 10
Bilan	
Hors Bilan	
Compte de résultat	
Annexe aux comptes annuels	
Fidelity Europe : éléments comptables	p. 15
Identification	
Bilan	
Hors bilan	
Compte de résultat	
Evolution de l'actif net	
Compléments d'information	
Ventilation par nature des créances et des dettes	
Ventilation par nature juridique ou économique d'instruments	
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	
Ventilation par maturité résiduelle	
Ventilation par devise de cotation	
Affectation du résultat	
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	
Inventaire des instruments financiers au 30 décembre 2022	
Règles et méthodes comptables	
Hugo Fidelity : éléments comptables	p. 39
Identification	
Bilan	
Hors bilan	
Compte de résultat	
Evolution de l'actif net	
Compléments d'information	
Ventilation par nature des créances et des dettes	
Ventilation par nature juridique ou économique d'instruments	
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	
Ventilation par maturité résiduelle	
Ventilation par devise de cotation	
Affectation du résultat	
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	
Inventaire des instruments financiers au 30 décembre 2022	
Règles et méthodes comptables	
Rapports du commissaire aux comptes	p. 59
Résolutions	p. 61
Annexe 1 : Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les membres du Conseil	p. 62
Annexe 2 : Rapport ESG Fidelity Europe	p. 63
Annexe 3 : Rapport SFDR Fidelity Europe	p. 68

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 DÉCEMBRE 2022

Président-Directeur Général

Monsieur Jean-Denis Bachot
Président de FIL Gestion

Administrateurs

Monsieur Christophe Gloser
Head of Sales, Continental Europe & Latin America, Fidelity International

Madame Véronique Jouve
Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, FIL Gestion

Monsieur Eric Lewandowski
Directeur des Opérations, FIL Gestion

Commissaire aux comptes

Deloitte et Associés

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de FIDELITY SICAV et notamment soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 30 décembre 2022 ainsi que le projet d'affectation des résultats conformément à la loi et aux statuts.

FIDELITY SICAV est une SICAV à compartiments conforme aux dispositions de l'article L 214-5 du Code monétaire et financier.

A la date des présentes la SICAV comprend deux compartiments :

• FIDELITY Europe

Classé « Actions Internationales », ce compartiment a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, en permanence investi et/ou exposé à hauteur de 75% au moins sur un ou plusieurs marchés d'actions émises dans un ou plusieurs pays de la communauté européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.

• Hugo Fidelity

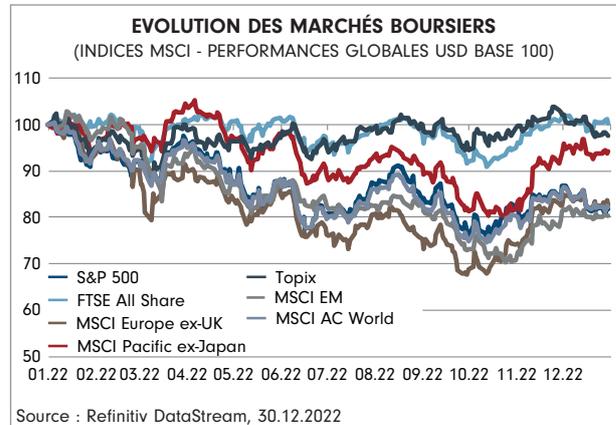
Non classé, l'objectif de ce compartiment est l'appréciation du capital à long terme. Il est investi en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ – SUR 12 MOIS À FIN DÉCEMBRE

Les **actions mondiales** ont terminé en baisse (en dollars US) sur la période de 12 mois close en décembre 2022. Les grandes banques centrales ont en effet resserré leur politique monétaire de manière agressive afin de juguler une inflation élevée et la croissance mondiale a ralenti. Les marchés ont également pâti des incertitudes géopolitiques liées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à la crise énergétique qui en découle en Europe et à la résurgence des cas de Covid-19 dans plusieurs régions. En fin de période, les actions ont effacé une partie de leurs pertes car les investisseurs se sont mis à anticiper un pic d'inflation et un ralentissement de la croissance, deux tendances susceptibles de pousser les banques centrales mondiales à ralentir le rythme de resserrement de leur politique. Dans ce contexte, les actions américaines et européennes (hors Royaume-Uni) ont été les moins performantes parmi les grands marchés développés. Les actions des marchés émergents ont également perdu du terrain et sont restées à la traîne des marchés développés, en raison de l'accès de faiblesse de la Chine, confrontée à des difficultés économiques et sanitaires. Au niveau sectoriel, la consommation cyclique, les services de communication et les technologies de l'information ont figuré parmi les plus fortes baisses. A l'inverse, les entreprises du secteur de l'énergie ont terminé la période en hausse, les prix du pétrole brut ayant augmenté en raison des incertitudes entourant l'approvisionnement énergétique mondial dans le sillage de la guerre Russie-Ukraine. Dans l'ensemble, les performances en dollars ont été grevées par l'appréciation du billet vert face à la livre sterling, à l'euro et au yen.

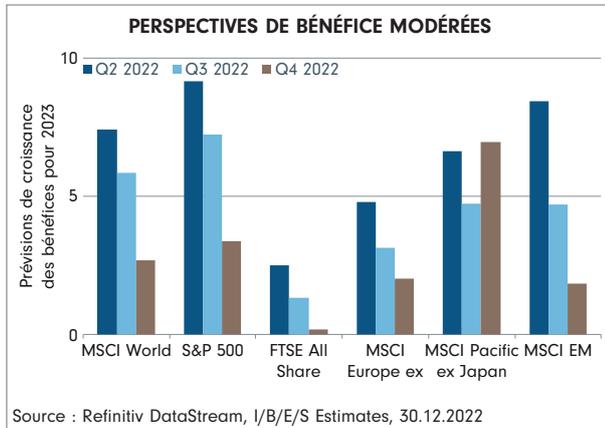
Les **actions européennes** ont enregistré des performances négatives en 2022. La montée des craintes inflationnistes et la hausse des rendements obligataires ont entraîné des mouvements



volatils et d'importantes rotations aux niveaux des secteurs et des styles de gestion sur les marchés mondiaux. La crise géopolitique initiée par la guerre en Ukraine a accéléré la détérioration économique qui était en cours et a accru les pressions sur les chaînes d'approvisionnement déjà mises à rude épreuve par les confinements successifs pour lutter contre la Covid-19. Les coûts énergétiques ont également beaucoup augmenté, alimentant les pressions inflationnistes et incitant la plupart des grandes banques centrales à durcir leur posture. Les niveaux record d'inflation ont contraint la Banque centrale européenne (BCE) à relever son taux directeur de 0,5 % en juillet et de 0,75 % en septembre. Elle a aussi augmenté de 0,75 % en octobre et de 0,5 % en décembre. Compte tenu des révisions à la hausse des perspectives d'inflation, la BCE devrait procéder à de nouvelles hausses de taux importantes à un rythme régulier afin de garantir un retour rapide de l'inflation vers son objectif de 2 %. Tributaires des données et des perspectives, ses décisions futures dépendront aussi de l'ampleur et du type de réponses budgétaires qui seront apportées, ainsi que de l'évolution de l'euro et des spreads de crédit des pays périphériques. Les actions ont également bénéficié de l'optimisme entourant les bénéfices des entreprises européennes et de l'annulation de la quasi-totalité des réductions d'impôts non financées annoncées dans le « mini-budget » britannique en septembre dernier. La nomination du Premier ministre Rishi Sunak à la suite de la démission de Mary Elizabeth Truss a également soutenu les marchés. Dans ce contexte, tous les secteurs ont terminé l'année boursière en territoire négatif. Seule exception, le secteur de l'énergie, qui a gagné plus de 40 %.

Les **actions britanniques** ont mieux résisté que leurs homologues mondiales et ont terminé l'année en légère hausse. La volatilité des marchés a fait son retour en 2022, reflétant un réajustement global des anticipations de taux d'intérêt et l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les sanctions imposées à la Russie et les perturbations résultant du conflit ont propulsé les prix des matières premières à des niveaux extrêmes, exacerbant les craintes d'une inflation galopante et ne laissant aux banques centrales guère d'autre choix que de resserrer leurs politiques monétaires. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre (BoE) a procédé à neuf hausses consécutives des taux d'intérêt, portant son taux directeur à 3,5 % en décembre, un record depuis 14 ans. L'impact de la hausse des coûts s'est également traduit par une détérioration des statistiques économiques, la forte baisse des résultats des enquêtes auprès des entreprises et la diminution de la confiance des ménages ayant accentué les craintes de récession. Plus tard dans l'année, le projet de loi budgétaire non chiffré annoncé par le gouvernement de l'époque (dirigé par Mary Elizabeth Truss) a déclenché des épisodes de forte volatilité. Les rendements des emprunts d'État britanniques se sont envolés et la livre s'est fortement dépréciée par rapport au dollar américain, contraignant la BoE à intervenir sur les marchés pour rassurer les

RAPPORT DE GESTION



investisseurs. Les marchés ont fini par effacer leurs pertes après l'inflexion radicale de la politique budgétaire annoncée en octobre par le nouveau Ministre des finances Jeremy Hunt. Les investisseurs ont également salué un semblant de stabilité avec la nomination de Rishi Sunak au poste de Premier ministre. La dynamique positive des actions s'est poursuivie début novembre. En effet, les premiers signes de diminution des pressions inflationnistes aux États-Unis ont suscité l'espoir d'un ralentissement du cycle de resserrement de la politique monétaire de la Fed. La Chine a également pris des mesures pour assouplir sa politique rigoureuse « zéro-Covid », laissant augurer une amélioration de la croissance de la deuxième économie mondiale l'année prochaine. Toutefois, les investisseurs sont redevenus prudents en décembre car les banques centrales mondiales ont réaffirmé leur détermination à juguler l'inflation et les données économiques ont révélé des signes clairs de ralentissement de la croissance.

Les **actions américaines** ont connu leur pire année depuis 2008. Elles se sont inscrites en forte baisse au premier semestre de l'année en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des hausses de taux d'intérêt de la Réserve fédérale (Fed). Le sentiment du marché a continué de se détériorer après l'annonce de deux trimestres consécutifs de croissance négative aux États-Unis et la confirmation de la Fed qu'elle avait l'intention de continuer à relever les taux d'intérêt, même au risque d'un ralentissement économique, jusqu'à ce que l'inflation revienne à son objectif de 2 %. Au troisième trimestre, l'adoption de la loi CHIPS et de la loi sur la réduction de l'inflation (IRA) par l'administration de Joe Biden a quelque peu soutenu les marchés. La loi CHIPS devrait contribuer à réduire les goulets d'étranglement observés dans la production de semi-conducteurs et à relocaliser les chaînes d'approvisionnement aux États-Unis. La loi IRA prévoit des avantages fiscaux pour le secteur de l'énergie et du climat au cours des dix prochaines années. Il s'agit de textes de loi qui influenceront les politiques sur le long terme et plusieurs années seront probablement nécessaires pour que leurs effets se fassent pleinement sentir. Les actions américaines ont commencé le quatrième trimestre par un rebond prononcé, les marchés ayant réagi favorablement aux résultats des entreprises au troisième trimestre. Les entreprises en dehors du secteur technologique et des méga-capitalisations ont été enregistrées une solide progression. Le rebond s'est poursuivi après l'annonce d'une baisse inattendue de l'IPC en octobre et en novembre, venant ainsi renforcer l'anticipation d'un pic d'inflation. Les marchés actions américains ont terminé le mois de novembre sur une bonne note après la révision à la hausse à 2,9 % en taux annualisé du PIB du troisième trimestre, conséquence directe de l'amélioration des dépenses de consommation et des exportations. Ils ont toutefois chuté en décembre après la confirmation par Jerome Powell de l'intention de la Fed de continuer à durcir sa politique monétaire. Les responsables de la Fed prévoient de nouvelles hausses de taux

d'intérêt en 2023, de sorte que le taux terminal anticipé (le taux maximal des fonds fédéraux) est passé de 4,6 % en septembre à 5,1 % en décembre. Les taux devraient diminuer en 2024. La plupart des secteurs ont reculé au cours des douze mois, seuls l'énergie et les services publics ayant fini en territoire positif.

Les **actions japonaises** ont perdu du terrain en raison des inquiétudes suscitées par la généralisation des risques inflationnistes et la hausse des taux d'intérêt. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et ses répercussions sur l'économie mondiale ont également pesé sur le sentiment des investisseurs. Face aux pressions croissantes sur les prix, la Réserve fédérale américaine (Fed) a réagi par une série de hausses des taux d'intérêt, ce qui a entraîné une dépréciation marquée du yen par rapport au dollar américain. Le ministère des Finances japonais a dû intervenir sur le marché des devises en septembre, pour la première fois depuis 1998. L'inflation ne montrant aucun signe de baisse dans de nombreux pays, les investisseurs ont commencé à intégrer le risque d'une récession économique. Plutôt dans le courant de l'année, les actions ont profité de la dynamique soutenue des bénéfices et l'évolution de la politique intérieure. En fin d'année, le durcissement de ton de la Fed et la décision inattendue de la Banque du Japon d'ajuster sa politique de contrôle de la courbe des taux ont entraîné une forte baisse des cours de bourse. Au niveau sectoriel, ce sont la finance et l'énergie qui ont enregistré les plus fortes progressions. À l'inverse, les entreprises du secteur des technologies de l'information ont enregistré les performances les plus décevantes.

Les **actions d'Asie-Pacifique hors Japon** se sont inscrites en baisse en 2022. Les inquiétudes liées au conflit entre la Russie et l'Ukraine, la flambée des prix des matières premières et du pétrole qui en a résulté et son impact potentiel sur les pays asiatiques, qui sont de gros importateurs de pétrole, ont refroidi le sentiment des investisseurs. Ce dernier a aussi pâti du durcissement de la politique de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des confinements imposés par les autorités chinoises, qui ont redoublé d'efforts pour contenir l'épidémie de Covid-19. Les économies, que ce soit à l'échelle mondiale ou régionale, continuent de lutter contre le ralentissement de la croissance et la hausse de l'inflation, tous deux liés aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. La Banque populaire de Chine (PBoC) a pris plusieurs mesures pour injecter des liquidités dans l'économie afin de stimuler la croissance. Dans ce contexte, tous les pays de la région, à l'exception de l'Indonésie et de la Thaïlande, ont terminé la période en baisse. Les actions chinoises et hongkongaises ont reculé tandis que les marchés taiwanais et sud-coréens ont fortement corrigé, plombés par les valeurs des technologies de l'information. À l'inverse, les actions indiennes et celles de la région de l'ASEAN ont surperformé le marché dans son ensemble. L'inflexion de la tendance vendeuse des investisseurs étrangers a soutenu les marchés actions en Inde en fin de période. Les actions australiennes ont également relativement bien résisté et se sont mieux comportées que les marchés larges. Au niveau sectoriel, les technologies de l'information, les services de communication, la santé et la consommation cyclique ont été les plus décevants.

POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DES COMPARTIMENTS

FIDELITY EUROPE

Les actions européennes ont enregistré des performances négatives en 2022. Les préoccupations croissantes concernant l'inflation et la tension des rendements obligataires ont entraîné des mouvements erratiques et d'importantes rotations de secteurs et de styles sur les marchés mondiaux. La crise géopolitique provoquée par la guerre en Ukraine a amplifié la détérioration

RAPPORT DE GESTION

déjà à l'œuvre des conditions économiques et a accru la pression sur les chaînes d'approvisionnement déjà mises à rude épreuve par les confinements successifs imposés par la pandémie. L'année a également été marquée par une forte augmentation du coût de l'énergie, ce qui a encore alimenté les pressions inflationnistes et incité la plupart des grandes banques centrales à adopter des positions plus restrictives. Les niveaux record d'inflation ont ainsi conduit la Banque centrale européenne (BCE) à relever ses taux directeurs de 50 points de base (pb) en juillet et de 75 pb en septembre. La BCE a ensuite augmenté ses taux de 75 pb en octobre et de 50 pb en décembre. Compte tenu des révisions haussières des perspectives d'inflation, la banque centrale devrait procéder à de nouveaux relèvements importants de ses taux, et ce à un rythme régulier afin de garantir un retour rapide de l'inflation vers son objectif de 2 %. Les décisions futures de la BCE seront probablement guidées par les statistiques et les perspectives, et dépendront de l'ampleur et de la composition des réponses budgétaires ainsi que de l'évolution de l'euro et des spreads des pays périphériques. Les actions ont également été soutenues par l'optimisme sur les bénéfices des entreprises européennes et l'annulation de la quasi-totalité des baisses d'impôts non financées annoncées dans le « mini-budget » britannique de septembre. La nomination du premier ministre Rishi Sunak à la suite de la démission de Mary Elizabeth Truss a également été saluée par les marchés. Dans ce contexte, la quasi-totalité des secteurs ont terminé l'année en territoire négatif. Le secteur de l'énergie, qui a bondi de plus de 40 %, fait néanmoins figure d'exception.

Le fonds a reculé de 19,5 % pour la part A et de 18,8 % pour la part N, sous-performant l'indice MSCI Europe (N) en baisse de 9,5 %. Cette contre-performance s'explique essentiellement par la sélection de valeurs dans les secteurs de l'industrie et des services de communication. Le positionnement dans la plupart des secteurs, notamment la sous-pondération de la santé et la surpondération des technologies de l'information, a également pesé sur la performance. Toutefois, la sélection de titres favorable dans le secteur des technologies de l'information et la sous-pondération de l'industrie ont eu un effet largement positif.

À l'échelle des valeurs, le titre du fabricant d'appareils auditifs **GN Store** a reculé, Shanghai et d'autres régions de Chine ayant mis en place des mesures de confinement afin d'endiguer les contaminations de COVID-19, accentuant ainsi l'incertitude quant à l'approvisionnement en composants. La valeur a encore un peu plus reculé en raison des incertitudes suscitées par une moindre demande des clients et par la hausse des coûts des intrants. Dans un mouvement de rotation sectorielle défavorable aux valeurs de croissance, le titre **Just Eat Takeaway** a également corrigé, à l'instar de l'ensemble du secteur de la livraison de repas. Les déclarations prudentes de l'entreprise en début d'année et les inquiétudes entourant ses récentes activités de fusion-acquisition ont encore accentué la baisse du titre. En août, le cours de l'action s'est envolé de 29 % le jour où l'entreprise a annoncé la cession de sa participation de 33 % dans la société brésilienne de livraison de repas iFood. Ce rebond a toutefois été de courte durée. L'action **Wizz Air** a reflué en raison de l'exposition de l'entreprise à l'Ukraine. Plus tard dans l'année, la compagnie aérienne a fait état d'une perte nette pour l'exercice 2022. Elle a également déclaré s'attendre à un déficit d'exploitation pour le premier trimestre de l'exercice 2023 en raison des turbulences dans le secteur et d'un environnement macroéconomique incertain. En août, le titre a encore dérapé lorsque son directeur financier, qui avait géré avec succès la compagnie pendant la pandémie, a annoncé sa démission. Cette position a été cédée en octobre. L'entreprise de réseaux et de télécommunications **Ericsson** a vu son cours de bourse baisser après avoir communiqué les résultats d'une enquête interne détaillant des paiements suspects et des agissements répréhensibles en Irak entre 2011 et 2019. Le cours de l'entreprise a continué de dégringoler en raison de mauvais

résultats trimestriels et de la révélation de ventes d'équipements à des clients en Russie. L'entreprise a toutefois précisé qu'elle n'avait fourni qu'une assistance relative à des équipements déjà expédiés et qu'elle n'avait réalisé aucune vente à des clients russes après l'adoption des sanctions internationales. Considéré comme équivalent à une obligation, le titre de la société immobilière allemande **Vonovia** a chuté dans un contexte de forte remontée des taux de marché. Malgré la publication en août de résultats conformes aux attentes pour le premier semestre 2022, le titre Vonovia a continué de reculer. La direction a fait part de perspectives prudentes concernant la hausse des prix de l'énergie et des taux d'intérêt, ce qui a fragilisé le sentiment des investisseurs à l'égard de l'action.

Sur une note plus positive, la position sur le fournisseur de programmes d'avantages sociaux et d'incitations aux employés **Edenred** a généré la plus forte contribution à la performance, grâce à des résultats pour les premiers trimestre et semestre supérieurs aux attentes du consensus. La direction d'**Edenred** a déclaré anticiper la poursuite de cette tendance favorable dans l'environnement macroéconomique actuel. L'inflation constitue un élément positif pour l'entreprise. Elle bénéficie en effet de l'augmentation de la valeur nominale de ses bons d'achat, de la hausse des prix du carburant et de l'accroissement des revenus financiers. Ces effets positifs, associés à de solides opportunités de croissance structurelle, devraient continuer de soutenir la croissance organique de la société. Le titre du géant pharmaceutique **AstraZeneca** s'est également bien comporté après la publication de résultats pour le quatrième trimestre meilleurs que prévu et la signature d'un contrat avec l'Office fédéral suisse de la santé publique, contrat visant à l'acquisition de traitements contre la COVID-19. Les résultats solides annoncés pour le deuxième trimestre, alimentés par de bonnes performances dans l'ensemble des divisions et une révision haussière des prévisions de revenus, ont également soutenu le titre. En novembre, le laboratoire a annoncé des résultats positifs pour le troisième trimestre, assortis de ventes supérieures aux estimations du consensus. L'action de la plate-forme boursière allemande **Deutsche Boerse** a progressé en raison de la hausse des taux d'intérêt et de la volatilité accrue des marchés, ainsi que des bons résultats du troisième trimestre soutenus par de solides volumes et revenus d'intérêts nets. Le titre **Convatec**, un fabricant de dispositifs médicaux, a gagné du terrain à la suite de l'annonce de lancements de nouveaux produits dans les prochaines années. Ces lancements, associés à l'amélioration continue de l'exécution de la stratégie commerciale et aux récentes cessions de divisions moins rentables, devraient soutenir la croissance du chiffre d'affaires. En août, la société a annoncé de solides résultats pour le premier semestre 2022, le niveau des ventes laissant présager d'une forte dynamique pour l'année 2023. Son activité de traitement des plaies a également enregistré une forte croissance sous-jacente.

Positionnement

Le fonds est bien diversifié et privilégie la sélection de valeurs individuelles plutôt que d'adopter des biais sectoriels ou de style spécifiques. La gérante fait la part belle aux entreprises présentant des valorisations attractives et dont les performances devraient se redresser sans pour autant accroître les risques financiers. Dans l'environnement économique qui prévaut, l'approche de court-terme et indifférenciée des investisseurs, ainsi que leur aversion pour le risque, ont pesé sur les cours de bonnes sociétés présentant des bilans solides et des profils de croissance attractifs, ainsi que sur des titres de moindre qualité. Nous nous attendons donc à une plus grande dispersion des performances des entreprises au cours de la prochaine saison de résultats.

Dans ce contexte, la gérante a positionné le portefeuille en fonction de ses principales convictions, tout en tenant compte des facteurs suivants :

RAPPORT DE GESTION

- **La solidité des bilans des entreprises**, qui ont été mis sous pression par la hausse des taux d'intérêt. L'exposition à certaines entreprises présentant des bilans tendus a été réduite (Unibail, Elis, Philips et Just Eat Takeaway). Le portefeuille a été repositionné vers des entreprises bénéficiant d'une position de trésorerie nette positive (Beiersdorf et BMW), qui devraient mieux résister dans un environnement économique difficile.

- Le **pouvoir d'achat des ménages** a été fragilisé par l'inflation. Historiquement, les périodes de forte inflation ont conduit à une baisse significative des dépenses discrétionnaires. Cependant, la nature de la crise actuelle est marquée par un marché du travail favorable, ce qui est de nature à favoriser les hausses de salaires. Par conséquent, les perspectives pourraient être moins négatives pour les sociétés opérant dans le secteur de la consommation discrétionnaire, comme Inditex, société détenue en portefeuille.

- **Les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)** font partie intégrante du processus d'investissement du fonds, et la gérante continue d'investir dans des sociétés disposant de solides références en matière de durabilité. Ainsi, les titres les moins bien notés du portefeuille dans ce domaine (Airbus, Prosus) ont été vendus.

Perspectives

Alors que les actions européennes ont fortement rebondi au quatrième trimestre, nous restons prudents en ce début d'année 2023. L'optimisme des investisseurs pourrait selon nous chuter, car la baisse du pouvoir d'achat des ménages risque de peser davantage sur les marges des entreprises et, par conséquent, d'entraîner une vague de révisions à la baisse des bénéfices.

En tant qu'investisseurs, il est important de rester patients et disciplinés, même si cela peut parfois s'avérer inconfortable. Dans l'environnement actuel, il s'agira dans ce contexte de trouver un équilibre entre la réduction des positions qui continueront de souffrir de la détérioration des conditions économiques et la recherche d'opportunités en profitant de points d'entrée inhabituellement attractifs pour constituer de nouvelles positions.

Plutôt que d'agir sous le coup de l'émotion, nous pensons que rester fidèle à une philosophie et à un processus d'investissement éprouvés, qui ont démontré leur surperformance sur le long terme, est la meilleure façon de réagir aux retournements du marché.

HUGO FIDELITY

Sur l'ensemble de l'année 2022, les actions mondiales se sont inscrites en baisse, les principales banques centrales ayant resserré de manière agressive leurs politiques monétaires afin de juguler l'inflation élevée et la croissance mondiale s'étant tassée. Les incertitudes géopolitiques induites par l'invasion russe en Ukraine, la crise énergétique qui en résulte en Europe et la résurgence des cas de COVID-19 dans plusieurs régions du monde ont encore un peu plus pesé sur les marchés. Vers la fin de l'année, les actions se sont quelque peu redressées. Les investisseurs ont semblé miser sur les signes évoquant un pic d'inflation et un ralentissement de la croissance, éléments qui pourraient finalement contraindre les grandes banques centrales de la planète à poursuivre à un rythme plus lent leur resserrement monétaire. Dans ce contexte, parmi les principaux marchés développés, les actions américaines et européennes hors Royaume-Uni ont en 2022 subi les pires performances. En raison de la chute d'activité en Chine, qui est confrontée à des défis tant économiques que sanitaires, les actions des marchés émergents ont également chuté et ont sous-performé leurs homologues des marchés développés. Sur le plan sectoriel, la consommation discrétionnaire, les services de communication et les technologies de l'information enregistrent les baisses les plus marquées. Dans le même temps, les actions du secteur de l'énergie ont gagné du

terrain, les prix du pétrole brut ayant augmenté dans un contexte d'incertitudes sur l'approvisionnement énergétique mondial en raison de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Les marchés obligataires mondiaux ont subi une volatilité élevée et ont enregistré des performances très négatives en 2022. Les marchés ont dû faire face à une inflation galopante, à des hausses de taux directeurs sans précédent décidées par les banques centrales et au ralentissement synchronisé de l'activité économique mondiale qui en a résulté. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la crise énergétique en Europe et les confinements liés à la pandémie en Chine plus tôt dans l'année ont un peu dégradé un contexte macroéconomique déjà difficile. Toutefois, les marchés actions ont regagné un peu du terrain perdu vers la fin de l'année, les investisseurs tablant sur une baisse de l'inflation et un ralentissement de la croissance, éléments qui pourraient finalement contraindre les grandes banques centrales de la planète à poursuivre à un rythme plus lent leur resserrement monétaire. En revanche, les marchés obligataires ont encore reculé au cours des dernières semaines de l'année. Les investisseurs se sont en effet inquiétés que l'assouplissement des restrictions de déplacement et la réouverture complète de l'économie en Chine n'aient pour effet de maintenir plus longtemps l'inflation à des niveaux élevés. La décision surprise de la Banque du Japon (BOJ), qui a relevé le plafond imposé aux rendements obligataires à 10 ans de 0,25 % à 0,50 % dans le cadre de son programme de contrôle de la courbe des taux, a également provoqué une correction des emprunts d'État. Néanmoins, la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque d'Angleterre (BoE) ont conservé leur posture restrictive et procédé à plusieurs hausses de taux directeurs au cours de la période, donnant clairement la priorité à la lutte contre l'inflation au détriment de la croissance. À leur tour, les rendements souverains de référence à 10 ans ont atteint des sommets pluriannuels et les emprunts d'État ont enregistré des performances négatives. S'agissant du crédit d'entreprises, les obligations tant investment grade que high yield ont accusé des pertes, en raison de l'écartement des spreads de crédit et de la tension des rendements souverains. Toutefois, l'aversion pour le risque s'est réduite et les marchés de crédit ont fait preuve de résilience en fin d'année, les investisseurs tablant sur un ralentissement du resserrement monétaire à l'échelle mondiale et sur une relative stabilité des fondamentaux des entreprises.

Le fonds Fidelity Hugo a reculé de 6,0 % en euro en 2022. Les performances ont été largement pénalisées par la composante obligataire. En particulier, l'exposition sous-jacente aux stratégies d'obligations en dollar américain et investies en high yield asiatique a pesé sur les performances. Ces stratégies ont souffert du resserrement des politiques monétaires des grandes banques centrales de la planète, de conditions de liquidité difficiles et de la volatilité du secteur immobilier chinois. Au sein du compartiment actions, la stratégie croissance sur les actions japonaises a perdu du terrain en raison de son positionnement dans les secteurs de l'industrie et des technologies de l'information. Cette contribution négative a été partiellement compensée par la surpondération du secteur de la consommation discrétionnaire. Ailleurs, les positions sur des stratégies alternatives gérées par des tiers ont dans l'ensemble enregistré des performances négatives. Cependant, l'allocation à un fonds externe qui cherche à exploiter la volatilité pour générer de la performance a eu un effet favorable sur la performance. La position sur l'or a également créé de la valeur.

Alors l'année 2023 débute, l'inflation a atteint un pic aux États-Unis, ce qui devrait contribuer à réduire l'incertitude quant à la trajectoire des taux d'intérêt. Cependant, l'inflation reste élevée dans la plupart des marchés développés, ce qui signifie que les banques centrales, notamment la Réserve fédérale américaine (Fed), vont continuer de resserrer les conditions financières. Les

RAPPORT DE GESTION

niveaux terminaux des taux étant désormais plus lisibles, l'attention devrait se porter sur la durée de leur maintien. Nous pensons que les taux d'intérêt resteront élevés pendant un certain temps, et qu'aucun signe de virage (« pivot ») des banques centrales n'est à attendre dans un avenir proche. Alors que les marchés pourraient réagir positivement à une inflation ayant déjà atteint son pic, les perspectives de croissance demeurent dégradées. Par conséquent, nous maintenons une approche prudente en vue d'une nouvelle année d'incertitudes.

AFFECTATION DES RESULTATS

Au niveau consolidé, le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 20 601 221,81 EUR au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 contre 15 455 381,55 EUR au 31 décembre 2021.

Après déduction des 14 435 845,21 EUR prélevés au titre des frais de gestion, le résultat net de la SICAV de l'exercice 2022 ressort à 6 165 376,60 EUR contre (2 329 050,63) EUR au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (885 727,51) EUR, le résultat de l'exercice ressort à 5 279 649,09 EUR, à affecter au prorata des résultats des deux compartiments de la SICAV.

FIDELITY EUROPE

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 20 591 768,58 EUR au 30 décembre 2022 contre 15 439 864,47 EUR au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice, déduction faite des 14 435 845,21 EUR prélevés au titre des frais de gestion, ressort à 6 155 923,37 EUR contre (2 344 567,81) EUR au titre de l'exercice précédent. Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (885 755,16) EUR, le résultat de l'exercice ressort à 5 270 168,21 EUR contre (2 394 483,00) EUR au titre de l'exercice précédent. nous vous proposons en conséquence d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des 3 derniers exercices (2019, 2020, 2021), les résultats du compartiment ont été portés au compte capital.

Il est également proposé d'affecter au compte capital les moins values distribuables, soit (32 448 027,37), au titre de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

HUGO FIDELITY

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 9 453,23 EUR au 30 décembre 2022 contre 15 517,18 EUR au titre de l'exercice précédent.

Aucun frais de gestion ne fut prélevé au cours de l'exercice, le résultat net de l'exercice ressort à 9 453,23 EUR contre 15 517,18 EUR au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de 27,65 EUR, le résultat de l'exercice ressort à 9 480,88 EUR contre 16 617,98 EUR au titre de l'exercice précédent. nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices (2019, 2020, 2021), les résultats du compartiment ont été portés au compte capital. Il est également proposé d'affecter au compte capital les moins values distribuables, soit (234 498,46) EUR au titre de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ART L 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

a) La liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les membres du Conseil est consultable en annexe 1 du présent rapport annuel.

b) Conventions visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

c) Délégation en cours de validités

Au cours de cet exercice aucune délégation n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

d) Direction général de la Société

Il est rappelé que conformément à l'article 20 des Statuts de la Société la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration. M. Jean-Denis Bachot a été nommé Président-Directeur général de la Société par une décision du Conseil d'administration du 11 avril 2016.

CHANGEMENTS INTERESSANT FIDELITY SICAV INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La date de fin d'exercice social de FIL Gestion étant au 30 décembre, la société de gestion a rendu compte sur les droits de vote dans les 4 mois suivant la clôture, à savoir le 28 avril.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, les votes ont été exercés conformément à la politique de vote de FIL Gestion mise en place en application de l'article 314-100 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Conformément à l'article L.314-101, la société a rendu compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote au cours de l'exercice 2022. Ces deux documents sont consultables au siège de la Société de gestion et sur le site www.fidelity.fr.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES ET ANALYSTES

Conformément aux dispositions des articles 314-75 et 314-75-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la Société de gestion a établi et mis en œuvre une politique de sélection des intermédiaires et des analystes publiée sur son site www.fidelity.fr

Les intermédiaires et contreparties sont sélectionnés par une équipe spécialisée responsable au niveau Groupe de cette sélection et indépendante des gestionnaires et des responsables de la passation des ordres à la table de négociation. Parmi les critères de sélection utilisés par cette équipe figurent le statut réglementaire et la surface financière. Une fois la liste des intermédiaires/contreparties éligibles arrêtée, le choix est effectué à chaque passation d'ordre par la table de négociation conformément à la politique de meilleure exécution définie par

RAPPORT DE GESTION

Fidelity en prenant en compte le prix du titre et d'autres facteurs qualitatifs tels que la liquidité et le service.

COMMISSIONS

Aucune commission de mouvement n'a été perçue par la société de gestion au titre des transactions effectuées sur les valeurs en portefeuille.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est tenu à disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation établi par la Société de gestion. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.fidelity.fr.

DIRECTIVE EUROPEENNE SUR L'EPARGNE

Le quota d'investissement de Fidelity Europe en créances et produits assimilés, tel que défini par la Directive 2003/48/CE du Conseil de l'Union européenne du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts, est inférieur à 25%.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Conformément au décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015, la société de gestion doit publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Conformément aux dispositions réglementaires, ces informations font l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport annuel (Annexe 2).

Sur l'exercice, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ont pu être pris en compte simultanément pour la sélection de valeur. Pour autant, la gestion mise en œuvre au sein des OPCVM n'a été ni dictée ni restreinte par ces principes. La politique ESG est également disponible sur le site www.fidelity.fr.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

FIL Gestion, la société de gestion, est soumise aux politiques, procédures et pratiques en matière de rémunération (désignées collectivement sous le terme « Politique de rémunération ») conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »).

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle de FIL Gestion.

La politique de rémunération est compatible avec une gestion saine et efficace des risques et encourage une telle gestion. Elle est conçue afin de ne pas inciter une prise de risque qui ne serait

pas cohérente avec le profil de risque du fonds. La Politique de rémunération est conforme à la stratégie commerciale, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt. La Politique de rémunération s'applique aux collaborateurs, et notamment ceux dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur les profils de risque de la société de gestion ou des fonds, et garantit qu'aucun collaborateur ne sera impliqué dans le calcul ou la validation de sa propre rémunération.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Fidelity International sont déterminées en combinant l'évaluation de la performance individuelle et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation de performance s'appuie sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs si cela s'avère nécessaire, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Fidelity International, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. FIL Gestion a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022. Suivant la dernière revue, il n'y a pas de modification importante à signaler.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Fidelity International a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne.

Le résumé de la Politique de rémunération est disponible sur le site www.fidelity.fr.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par FIL Gestion (y compris les délégations) à l'ensemble de son personnel (soit 90 collaborateurs au 30 décembre 2022*) s'est élevé à 8 215 207 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées sur l'exercice : 4 706 989 euros, soit 57% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées sur l'exercice : 3 508 218 euros, soit 43% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 914 590 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » et Preneurs de Risque Importants* (soit 51 collaborateurs au 30 décembre 2022, y compris ceux délégués).

*Les informations incluses pour les délégataires se rapportent aux preneurs de risques importants identifiés par le délégué.

RÉCLAMATIONS POUR RETENUE À LA SOURCE DISCRIMINATOIRE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les

RAPPORT DE GESTION

dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global utilisée par la SICAV est celle de l'approche par l'engagement conformément aux dispositions des articles 411-74 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

SECURITIES FINANCING TRANSACTIONS REGULATION (SFTR)

Les compartiments de la SICAV n'ont investi dans aucun instrument financier entrant dans le cadre de la directive SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Les compartiments de la SICAV n'ont pas eu recours à des techniques de gestion efficace du portefeuille.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Fidelity Europe

Mouvement	Libellé titre	Montant (EUR)
Achat	Totalenergies Se	20 554 463
Achat	Unilever PLC	17 839 206
Vente	Shell	17 197 634
Achat	Air Liquide Sa	16 666 810
Vente	Universal Music Group	15 005 259
Vente	Shell	13 122 041
Vente	Covestro	12 728 918
Achat	Societe Generale Sa	11 935 784
Achat	Ryanair Holdings	10 307 074
Vente	Kering	10 098 177

Hugo Fidelity

Mouvement	Libellé titre	Montant (EUR)
Achat	iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	2 734 993
Vente	Amundi Physical Gold ETC	2 507 464
Achat	Fidelity Funds - Japan Value Fund - Y-ACC Shares (EUR)	1 969 768
Achat	L&G Cyber Security Ucits ETF	1 881 870
Vente	Fidelity Funds - Japan Growth Fund - Y-ACC Shares (EUR)	1 809 574
Vente	iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	1 259 525
Achat	Fidelity Funds - US Dollar Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	1 174 309
Vente	Fidelity Funds - Asian High Yield Fund - Y Shares (EUR) (hedged)	1 114 973
Achat	Fidelity Funds - Sustainable Euro Cash Fund - Y-ACC Shares (EUR)	1 012 300
Vente	Fidelity Funds - Sustainable Euro Cash Fund - Y-ACC Shares (EUR)	741 992

PANDÉMIE DE COVID-19

Depuis janvier 2020, en raison de la situation pandémique de la COVID-19, les marchés financiers mondiaux ont connu une volatilité importante. Cela a abouti à de graves perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, des restrictions aux déplacements et aux frontières, une baisse de la demande des consommateurs et une incertitude générale du marché. Les plans de continuité d'activité du groupe Fidelity International Limited ("FIL") ont été progressivement activés dans tous les sites du Groupe FIL depuis le début de 2020. Cela inclut la mise en place d'un accès à distance pour permettre aux collaborateurs du Groupe FIL de travailler à domicile. Malgré ces circonstances exceptionnelles, tous les contrôles liés à la gestion des fonds sont restés inchangés et continuent de fonctionner. Aucun impact opérationnel significatif ou des problèmes de performance ou une panne du système n'ont été identifiés à ce jour. Dans ces circonstances, le Groupe FIL (y compris FIL Gestion) a renforcé la surveillance de la liquidité et des contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés. Les données de marché et les transactions ont été examinées et analysées plus fréquemment au cours de cette période afin de garantir le calcul de valeurs liquidatives justes.

BILAN

Actif	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	728 446 516,72	1 053 913 022,95
Actions et valeurs assimilées	690 033 766,35	1 012 638 696,93
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	690 033 766,35	1 012 638 696,93
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	2 906 488,46
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	2 906 488,46
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	38 412 750,37	38 367 837,56
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	36 594 639,07	38 367 837,56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	1 818 111,30	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1 266 442,44	1 291 797,16
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 266 442,44	1 291 797,16
Comptes financiers	6 106 017,49	9 832 412,86
Liquidités	6 106 017,49	9 832 412,86
TOTAL DE L'ACTIF	735 818 976,65	1 065 037 232,97

BILAN

Passif	Exercice	Exercice
	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital	760 913 345,79	913 671 622,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-32 682 525,83	149 951 410,33
Résultat de l'exercice (a,b)	5 279 649,09	-2 377 865,02
Total des capitaux propres	733 510 469,05	1 061 245 167,36
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	2 308 507,60	3 792 065,61
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 308 507,60	3 792 065,61
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	735 818 976,65	1 065 037 232,97

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Opérations de couverture	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	20 627 650,21	15 522 305,38
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	20 627 650,21	15 522 305,38
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-26 428,40	-66 923,73
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-26 428,40	-66 923,73
Résultat sur opérations financières (I + II)	20 601 221,81	15 455 381,65
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-14 435 845,21	-17 784 432,28
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	6 165 376,60	-2 329 050,63
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-885 727,51	-48 814,39
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I + II + III + IV + V + VI)	5 279 649,09	-2 377 865,02

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les différents documents de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) des compartiments ont été agrégés en euro par somme des comptes de tous les compartiments. Aucun retraitement n'a été opéré. Il n'y a pas de détention intercompartiments.

Les comptes annuels, les règles et méthodes comptables, les compléments d'information, l'affectation des résultats, les tableaux d'exposition aux risques et l'inventaire détaillé propres à chacun des compartiments sont présentés en annexe.

Fidelity SICAV comprend deux compartiments :

- Fidelity Europe ouvert au public le 10 décembre 2001,
- Hugo Fidelity ouvert au public le 10 juillet 2015.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

FIDELITY EUROPE

IDENTIFICATION

Code ISIN : Action A: FR0000008674
Action N: FR0013293891

Classification : Actions Internationales

Classification SFDR : Article 8

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de Fidelity Europe est de privilégier des investissements à dominante actions, sur un ou plusieurs marchés d'actions de un ou plusieurs pays de l'Union Européenne dans l'optique de recherche de plus value, correspondant à la surperformance de l'indicateur de référence du Compartiment, à savoir le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) depuis le 01/01/2003. Fidelity Europe met en oeuvre une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement durable. L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'actif est composé à hauteur de 75 % minimum en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA.

Indicateur de référence : MSCI Europe (dividendes nets réinvestis).

Le MSCI Europe est représentatif des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne. Il est calculé par Morgan Stanley Capital International chaque jour sur un nombre de valeurs important (plus de 500).

La gestion du Compartiment est une gestion active dont l'objectif est de surperformer cet indicateur. La gestion de ce Compartiment ne suivant pas une gestion indiciaire, l'indicateur présenté est un indicateur de performance : la composition du Compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que l'Indicateur de référence n'intègre aucune considération environnementale et sociale.

Stratégie d'investissement :

Stratégies utilisées :

Fidelity Europe vise à maximiser la performance au travers de la gestion dynamique d'un portefeuille concentré (autour de 50 sociétés). L'univers d'investissement du Compartiment est composé des actions européennes considérées comme liquides par le gérant, la liquidité s'entendant soit en termes de capitalisation boursière (en fonction des circonstances de marché, celles-ci peuvent évoluer dans le temps) soit en termes de volume de transactions quotidiennes (ci-après l'« **Univers d'investissement** »). Au sein de cet Univers d'investissement, le gérant applique successivement un filtre d'analyse quantitatif et qualitatif et un filtre d'analyse extra-financière. La note extra-financière du Compartiment sera supérieure à la note de l'Univers d'investissement après élimination de 20 % des sociétés les moins bien notées par MSCI ou, quand les notations MSCI ne sont pas disponibles, par les notations de la durabilité de Fidelity.

Le Compartiment investit plus de 90 % de son actif net dans des titres faisant l'objet d'une analyse extra-financière interne, tel que décrit ci-dessous. Le Compartiment tiendra compte d'un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales. Les caractéristiques environnementales comprennent, sans pour autant s'y limiter, les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et des déchets, et la

biodiversité, tandis que les caractéristiques sociales englobent, entre autres, la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Les controverses impliquant les caractéristiques environnementales et sociales sont contrôlées régulièrement. Les caractéristiques environnementales et sociales sont analysées par les analystes fondamentaux de Fidelity et évaluées à l'aide des Notations de la durabilité de Fidelity.

L'approche de gestion repose entièrement sur la sélection de valeurs par une approche « ascendante » (ou « Bottom-Up »). En effet, la structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent.

Le gérant peut également prendre en compte d'autres considérations de type « descendante » (ou « Top Down »). Le gérant investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indice de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manoeuvre importante par rapport à l'indice de référence. Chaque analyste ou équipe d'analystes en charge d'un secteur paneuropéen propose au gérant de Fidelity Europe un nombre limité de sociétés recommandées. Les analystes définissent des listes de suivi et émettent des notations internes basées sur :

- des éléments financiers fondamentaux allant de 1 à 5, basés notamment sur les prévisions (comptes de résultat, bilans...), de ratios de valorisation spécifiques au secteur, et de rencontres régulières avec les entreprises. Pour chacun de ces éléments est également défini un objectif de cours ; et
- des notations extra-financières (critères ESG) allant de A à E. Le gérant de Fidelity Europe choisit ensuite au sein des sociétés notées A à E par les analystes les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'Univers d'investissement, à savoir celles pour lesquelles la stratégie extra-financière et sa mise en oeuvre ont un impact positif sur la rentabilité économique des sociétés.

Cette sélection s'opère notamment sur la base du thème du changement : l'approche du gérant repose en effet sur la conviction que, à long terme, ce sont les changements, de stratégie d'une entreprise, d'environnement économique et social, de perception par les marchés et enfin de techniques de valorisation, qui génèrent les plus-values les plus importantes sur les marchés boursiers. Le gérant porte également une attention toute particulière à la capacité des sociétés à générer des cashflows positifs mesurés par les prévisions de rentabilité des capitaux investis.

Une fois ce nombre limité de sociétés identifié, le gérant suit au jour le jour leurs évolutions. Des seuils d'alerte sont définis par rapport aux cours objectifs, à la hausse comme à la baisse ; la durée de détention d'une société en portefeuille peut donc être très variable.

Les investissements sur un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs pays de l'Union Européenne seront privilégiés. Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25 % de l'actif net.

Compartiment éligible au PEA, la zone géographique prépondérante est l'Europe, plus précisément les pays de l'Union Européenne. La devise prépondérante est l'euro.

FIDELITY EUROPE

Instruments utilisés :

- Actions et titres assimilés détenus en direct :

L'actif du Compartiment est investi au minimum à hauteur de 75% en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA sans contrainte sectorielle.

Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations. Les titres détenus peuvent être assortis ou non de droit de vote. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% du portefeuille.

Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors Union Européenne (pays de l'OCDE et émergents) dans la limite de 25% de l'actif net.

- Détention d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 10 % de son actif en :

- OPCVM ;
- FIA de droit français.

Les OPC cibles sont des OPC « actions européennes » qui pourront eux-mêmes être éligibles au PEA, à savoir des OPC établis en France ou dans un des pays de l'Union Européenne respectant le quota de 75 % en titres éligibles autres que des parts d'OPC.

Il peut également s'agir d'OPC indiciels cotés de droit français ou d'Exchange traded funds (ETF).

Le Compartiment peut investir dans les OPC gérés par FIL Gestion ou une société liée.

Le Compartiment peut investir dans d'autres compartiments de la SICAV jusqu'à 5 % de son actif net sans que l'actif du Compartiment ne puisse être détenu à plus de 10% par un autre compartiment de la SICAV.

- Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'actif du Compartiment peut également comporter des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises sans contrainte d'émetteur, de notation ou de zone géographique.. L'utilisation des produits de taux est accessoire afin de faire baisser le niveau de risque du portefeuille.

Instruments financiers à terme:

- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) Avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) Avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque.

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

a/ Une allocation de l'exposition du portefeuille

Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sous-jacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;

b/ Une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Le Compartiment peut investir son actif à titre accessoire dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA,...), aux bons de souscription, warrants et CVG.

- Le Compartiment peut détenir des liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux ou pour faire face aux rachats d'actions par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

- Le Compartiment peut avoir recours temporairement à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ce type d'opération sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

- Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres : Néant

Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les fluctuations et aléas des marchés. En investissant vous exposez vous aux risques suivants.

Risque de capital : Le Compartiment n'offrant pas de garantie, il suit les fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Risque lié au marché actions : Le Compartiment étant exposé directement en actions (via des titres vifs) et indirectement (via des OPC, à titre accessoire), la fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75 %.

Risque sectoriel actions : Les marchés actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le Compartiment peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque lié aux investissements en capitalisations : Le Compartiment est exposé directement (via des titres vifs) et indirectement aux actions de petites capitalisations qui, en raison de leur faible capitalisation boursière, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% de l'actif net.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi jusqu'à

FIDELITY EUROPE

25% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection d'OPC. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou les OPC les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change pour les devises autres que celle de la zone euro : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

Le Compartiment est également exposé au(x) risque(s) :

- **Risque de crédit**
- **Risque d'intermédiation**
- **Risque de contrepartie**
- **Risque de taux (accessoire)**

Risques de durabilité : Le Compartiment est exposé aux risques se rapportant à un événement ou une situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) (collectivement « ESG ») et qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au Prospectus pour de plus amples informations.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice : Le 1er février 2022 le Règlement sur les Dépositaires Centraux de Titres ("CSDR") est entré en vigueur ; ce règlement de l'Union européenne se concentre sur l'organisation et les opérations des Dépositaires Centraux de Titres ("DCT") au sein de l'Union européenne, et sur la promotion d'une plus grande harmonisation, sécurité et efficacité dans le règlement des titres. Un des objectifs de CSDR vise à améliorer l'efficacité du règlement et à pénaliser les parties négociantes responsables de défauts de règlement. Ces pénalités seront collectées auprès des participants défaillants et redistribuées auprès des participants victimes de défaut de règlement.

En accord avec un certain nombre de gestionnaires d'actifs européens, FIL Gestion a choisi de suivre l'approche dite de " compensation ", selon laquelle FIL Gestion rassemblera sur une base mensuelle les pénalités de débit et de crédit qui lui sont notifiées par le DCT concerné. FIL Gestion veillera à ce que si, à la fin du cycle annuel, à partir de la période de 12 mois allant jusqu'à la fin mars 2023, les pénalités notifiées à FIL Gestion entraînent un débit net annuel global, alors FIL Gestion remboursera ce montant au profit du Fonds concerné au cours du mois suivant.

Nous pensons que cette approche permettra de neutraliser l'impact global au regard des coûts opérationnels et financiers associés.

Changement de nom du dépositaire BNP Paribas Securities Services SCA, est devenue BNP Paribas S.A. à la suite d'une fusion-absorption.

Changement intéressant le Compartiment à venir :

- Mise en conformité avec le règlement PRIIPS le DICI a été remplacé par le DIC PRIIPS (document plus détaillé de 3 pages contrairement au DICI qui comportait 2 pages max).

- Mise en conformité avec le Règlement SFDR en intégrant à la suite du prospectus une annexe d'information précontractuelle sur la prise en compte des critères extra-financiers pour les fonds relevant de l'article 8 SFDR.

BILAN

Actif	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	690 033 766,35	1 012 638 696,93
Actions et valeurs assimilées	690 033 766,35	1 012 638 696,93
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	690 033 766,35	1 012 638 696,93
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1 266 442,44	1 291 797,16
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 266 442,44	1 291 797,16
Comptes financiers	5 631 873,47	9 497 320,51
Liquidités	5 631 873,47	9 497 320,51
TOTAL DE L'ACTIF	696 932 082,26	1 023 427 814,60

BILAN

Passif	Exercice	Exercice
	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital	721 801 433,82	873 359 118,62
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-32 448 027,37	148 671 113,37
Résultat de l'exercice (a,b)	5 270 168,21	-2 394 483,00
Total des capitaux propres	694 623 574,66	1 019 635 748,99
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	2 308 507,60	3 792 065,61
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 308 507,60	3 792 065,61
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	696 932 082,26	1 023 427 814,60

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Opérations de couverture	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTÉ DE RESULTAT

	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	20 617 490,95	15 505 113,78
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	20 617 490,95	15 505 113,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-25 722,37	-65 249,31
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-25 722,37	-65 249,31
Résultat sur opérations financières (I + II)	20 591 768,58	15 439 864,47
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-14 435 845,21	-17 784 432,28
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	6 155 923,37	-2 344 567,81
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-885 755,16	-49 915,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I + II + III + IV + V + VI)	5 270 168,21	-2 394 483,00

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 019 635 748,99	865 554 881,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	88 718 809,77	221 359 854,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquises à l'O.P.C.)	-224 440 974,69	-210 788 864,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	55 425 369,55	150 477 619,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-89 178 769,68	-2 069 857,98
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-1 542 149,91	-1 501 680,77
Différence de change	719 718,61	2 193 764,37
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-160 870 101,35	-3 245 398,61
Différence d'estimation exercice N	-1 654 742,68	159 215 358,67
Différence d'estimation exercice N-1	-159 215 358,67	-162 460 757,28
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 155 923,37	-2 344 567,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	694 623 574,66	1 019 635 748,99

COMPLEMENTS D'INFORMATION

	Exercice 30.12.2022
	EUR
Immobilisations	NEANT
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Engagements reçus ou donnés	NEANT
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements)*	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	NEANT
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	NEANT
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	NEANT
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

*Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

COMPLEMENTS D'INFORMATION

	Exercice 30.12.2022	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe A (Devise : EUR)		
Nombre de titres émis	1 251 447,0281	
Nombre de titres rachetés	2 843 474,7834	
Catégorie de classe N (Devise : EUR)		
Nombre de titres émis	433 246,8899	
Nombre de titres rachetés	1 958 190,4762	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe A (Devise : EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement*	13 904 713,63	1,86
Commissions de superperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe N (Devise : EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement*	661 699,44	0,95
Commissions de superperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	130 567,86	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

VENTILATION PAR NATURE DES CREANCES ET DES DETTES

	Exercice 30.12.2022
	EUR
Ventilation par nature des créances	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaieur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	1 266 442,44
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	1 266 442,44
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaieur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	1 075 587,74
Autres créditeurs divers	1 232 919,86
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	2 308 507,60

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Exercice 30.12.2022
Actif	NEANT
Obligations et valeurs assimilées	
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	
Négociés sur un marché réglementé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	NEANT
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif	NEANT	NEANT	NEANT	5 631 873,47
Dépôt	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 631 873,47
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	[0-3 mois]]3 mois – 1 an]]1 – 3 ans]]3 – 5 ans]	> 5 ans
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif	5 631 873,47	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 631 873,47	-	-	-	-
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	GBP	CHF	DKK	NOK	SEK
Actif	91 219 649,85	66 861 246,37	29 738 261,01	25 336 024,41	25 321 703,27
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	91 219 649,85	66 861 246,37	29 738 261,01	25 336 024,41	25 321 703,27
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs : Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-Bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe A (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4 399 518,60	-3 052 714,98
TOTAL	4 399 518,60	-3 052 714,98
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 399 518,60	-3 052 714,98
TOTAL	4 399 518,60	-3 052 714,98
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe A (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-29 994 784,78	132 729 958,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	-29 994 784,78	132 729 958,03
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-29 994 784,78	132 729 958,03
TOTAL	-29 994 784,78	132 729 958,03
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21	30.12.22
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions A	44,70	59,84	60,61	70,59	56,82
Actif net (en k EUR)	591 175,96	755 568,67	756 438,00	909 929,01	641 969,67
Nombre de titres					
Actions A	13 225 280,49	12 625 689,71	12 480 414,56	12 888 566,77	11 296 539,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire* personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions A	2,86	1,75	-1,17	10,29	-2,65
Capitalisation unitaire sur résultat					
Actions A	0,24	0,25	-0,33	-0,23	0,38

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe N (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	870 649,61	658 231,98
TOTAL	870 649,61	658 231,98
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	870 649,61	658 231,98
TOTAL	870 649,61	658 231,98
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe N (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 453 242,59	15 941 155,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	-2 453 242,59	15 941 155,34
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 453 242,59	15 941 155,34
TOTAL	-2 453 242,59	15 941 155,34
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe N (Devise: EUR)	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21	30.12.22
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	18,11	24,47	25,02	29,44	23,92
Actif net (en k EUR)	36 286,44	84 569,92	109 116,88	109 706,74	52 653,90
Nombre de titres					
Actions C	2 003 290,73	3 454 921,07	4 359 565,40	3 726 127,72	2 201 184,13
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire* personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	1,15	0,71	-0,47	4,27	-1,11
Capitalisation unitaire sur résultat					
Actions C	0,29	0,30	0,07	0,17	0,39

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 30 DÉCEMBRE 2022

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
Actions et valeurs assimilées				690 033 766,35	99,34
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé					
Adevinta (B)	1 857 508,00	65,60	NOK	11 590 100,80	1,67
Air Liquide Sa	141 453,00	132,40	EUR	18 728 377,20	2,70
Amadeus IT Group	329 617,00	48,55	EUR	16 002 905,35	2,30
Antin Infrastructure Partner	400 307,00	20,30	EUR	8 126 232,09	1,17
ASML Holding	63 655,00	503,80	EUR	32 069 389,00	4,62
Astrazeneca	249 608,00	112,18	GBP	31 559 341,15	4,54
AXA	764 446,00	26,06	EUR	19 917 640,52	2,87
Beiersdorf Ag	133 707,00	107,20	EUR	14 333 390,39	2,05
Capgemini	86 671,00	155,95	EUR	13 516 342,45	1,95
Carlsberg As-B	114 403,00	923,20	DKK	14 202 589,89	2,04
Cie Financiere Richemo	175 508,00	119,90	CHF	21 310 860,50	3,07
Compagnie de Saint-Gobain	408 629,00	45,65	EUR	18 653 913,85	2,69
Convatec Group	6 058 502,00	2,33	GBP	15 882 869,15	2,29
Deutsche Boerse Ag	79 920,00	161,40	EUR	12 899 087,99	1,86
DNB Bank Asa	743 213,00	194,45	NOK	13 745 923,61	1,97
Edenred	228 748,00	50,88	EUR	11 638 698,24	1,68
Edp Renovaveis	325 988,00	20,58	EUR	6 708 833,04	0,97
Enel	3 378 421,00	5,03	EUR	16 993 457,63	2,45
Ericsson	2 464 060,00	60,90	SEK	13 494 413,70	1,94
GN Store Nord	723 194,00	159,75	DKK	15 535 671,11	2,24
Industria De Diseno Textil	695 331,00	24,85	EUR	17 278 975,35	2,49
Infineon Technologies	649 664,00	28,43	EUR	18 469 947,52	2,66
Informa Plc	1 632 568,00	6,20	GBP	11 400 835,54	1,64
Infrastrutture Wireless Italiane	748 457,00	9,41	EUR	7 045 974,20	1,01
Intertek Group Plc	317 306,00	40,34	GBP	14 426 738,84	2,07
Kingspan Group	298 032,00	50,58	EUR	15 074 458,56	2,17
Legrand	214 034,00	74,82	EUR	16 014 023,88	2,31
Majorel Group Luxembourg Sa	357 808,00	20,50	EUR	7 335 064,00	1,05
Neste Oyj	324 290,00	43,02	EUR	13 950 955,80	2,01
Nestle (nom.)	93 298,00	107,14	CHF	10 122 991,26	1,46
Omv	372 786,00	48,10	EUR	17 931 006,60	2,58
Pernod Ricard	91 427,00	183,75	EUR	16 799 711,25	2,42
Publicis Groupe	162 004,00	59,42	EUR	9 626 277,67	1,38
qiagen N.V.	32 296,00	47,01	EUR	1 518 234,96	0,22
Roche Holding	38 769,00	290,50	CHF	11 405 533,95	1,64
Ryanair Holdings	919 957,00	12,21	EUR	11 232 674,97	1,62
Sandvik Ab	698 102,00	188,40	SEK	11 827 289,56	1,70
SAP	218 085,00	96,39	EUR	21 021 213,15	3,03
SIG Combibloc Group	658 585,00	20,20	CHF	13 472 496,84	1,94
Societe Generale Sa	709 555,00	23,48	EUR	16 660 351,40	2,40
Sonova Holding	47 501,00	219,30	CHF	10 549 363,82	1,52
Stora Enso Oyj R	1 083 077,00	13,15	EUR	14 242 462,55	2,05
Totalenergies Se	401 004,00	58,65	EUR	23 518 884,60	3,39
Unilever PLC	380 823,00	41,82	GBP	17 949 865,16	2,58
Valeo	657 057,00	16,70	EUR	10 972 851,90	1,58
Vonovia	542 463,00	22,02	EUR	11 945 035,26	1,72
Worldline	310 170,00	36,53	EUR	11 330 510,10	1,63

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 30 DÉCEMBRE 2022

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				-	-
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				1 266 442,44	0,18
DETTES				-2 308 507,60	-0,33
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				5 631 873,47	0,81
TOTAL DE L'ACTIF NET				694 623 574,66	100,00

Nombre d'actions en circulation au : 30.12.2022

Actions "A" 11 296 539,012

Actions "N" 2 201 184,130

Valeur liquidative (EUR) au : 30.12.2022

Actions "A" 56,82

Actions "N" 23,92

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour).

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour. L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

OPTIONS OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

CHANGE A TERME : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

SWAPS DE TAUX :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

- 1,90 % TTC maximum pour l'action A
- 0,95 % TTC maximum pour l'action N

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

Néant (à la charge de la société de gestion).

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour l'action A

Capitalisation pour l'action N

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action A

Capitalisation pour l'action N

Changements affectant le Compartiment

Néant.

IDENTIFICATION

Code ISIN : FR0012686350

Classification AMF : Néant

Classification SFDR : Article 6

Objectif de gestion : Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés par le biais d'une sélection d'OPC investis sur les marchés actions, obligations, monétaire et matières premières arbitrant entre les principales classes d'actifs (actions, obligations, monétaire et matières premières) en fonction des anticipations du gérant. L'OPC pourra également investir dans des ETF, des dérivés ou des OPC ne faisant pas l'objet de classification.

Indicateur de référence : Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence car aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du Compartiment.

Stratégie d'investissement : En vue de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment investit principalement en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

Stratégies utilisées :

Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs. Le Compartiment est exposé de 0 à 55% de l'actif net en actions et matières premières (dont 15% maximum en matières premières) et de 45% à 100% de l'actif net en obligations et monétaires ou OPC ne faisant pas l'objet de classification via principalement l'investissement dans des OPC de la gamme Fidelity International ; Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actifs peut ne pas correspondre à l'investissement optimal.

Les investissements seront réalisés en fonction :

- de la détermination d'un scénario macro-économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...),
- de la valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads, de la dynamique des profits des entreprises,...) de la dynamique des cours, des flux.... (analyse technique, market timing...).

Le Compartiment interviendra sur toutes zones géographiques et toutes devises.

La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion active, réalisée au moyen d'une sélection d'OPC de droit français ou européen investis en parts ou actions d'OPC et

intervenant sur des secteurs spécifiques. La stratégie d'investissement consiste à investir principalement dans des OPC de la gamme Fidelity International gérés par FIL Gestion (et les autres sociétés de gestion du groupe le cas échéant) sur la base de l'expertise de Fidelity laquelle vise à exploiter les capacités mondiales de Fidelity en matière d'allocation d'actifs, de recherche et de sélection de valeurs. Ce type d'investissement vise à permettre aux porteurs d'accéder à une diversification des placements à travers une sélection des expertises de gestion. Les secteurs économiques visés par le Compartiment ne sont pas limités et la stratégie de gestion lui permet d'investir dans des OPC exposés aux marchés sur toutes zones géographiques et toutes devises.

En lien avec la classification SFDR, le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion. Dès lors, au sens de la taxonomie, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Instruments utilisés :

- Actions : Néant en titres vifs
- Détention d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment investira :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens détenant moins de 10% d'autres OPC.
- jusqu'à 30% de son actif net en FIA français ou européens respectant les 4 critères définis par l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier

Un même OPC ne peut représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment.

En fonction des anticipations du gérant quant à l'évolution des marchés financiers :

- Les OPC « actions » ou « matières premières » (de 0 à 55% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres de tous secteurs, de toutes tailles de capitalisation. Au sein de cette catégorie, l'exposition aux actions des sociétés de petites capitalisations sera au maximum de 30% et l'exposition aux matières premières ne dépassera pas 15% de l'actif net.
- Les OPC « monétaires et obligataires » et les OPC ne faisant pas l'objet de classification (de 45% à 100% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres d'état ou en titres du secteur privé. Au sein de cette catégorie, l'exposition aux OPC ne faisant pas l'objet de classification sera au maximum de 20% de l'actif net dans le cadre de la mise en place d'une stratégie en performance absolue.

Le Compartiment pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif net et de manière cumulative, dans les classes d'actifs suivants :

- OPC investis dans des obligations « High Yield » (à l'intérieur de l'exposition au marché taux limitée de 45% à 100% de l'actif net) qui sont des titres classés « spéculatifs » ;
- OPC investis dans des actions émergentes (à l'intérieur de l'exposition au marché actions limitée à 55% de l'actif net).

Le Compartiment peut avoir recours aux :

- OPC indiciels cotés de droit français,
- Exchange traded funds (ETF) dans la limite de 20% de l'actif net.

Instruments financiers à terme :

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif, sans recherche active de surexposition. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

- a) Une allocation de l'exposition du portefeuille
Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sous-jacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;
- b) Une stratégie de sélection entre des secteurs ou des zones :
Pour sélectionner de manière plus réactive et plus efficace deux zones géographiques ou secteurs d'activité, le gérant peut également utiliser des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré ;
- c) une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Titres intégrant des dérivés : néant.
- Dépôts et recours à l'emprunt d'espèces : néant.
- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : néant.

Profil de risque :

Les actifs seront principalement investis dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement de 5 ans au moins. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Compartiment est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le Compartiment, même s'ils conservent les parts pendant la durée de placement recommandée.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Compte tenu de la stratégie d'investissement, les risques seront différents selon les allocations accordées à chacune des classes d'actifs.

De ce fait, l'investisseur est exposé aux risques directs et indirects suivants :

Risque de perte en capital : Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution du cours de certains fonds par rapport à d'autres. Il existe donc un risque que le Compartiment ne soit pas à tout moment investi dans les OPC les plus performants.

Risque de marché : La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur. Ainsi, un investissement sur des marchés actions est plus fortement exposé à des fluctuations de cours que sur des marchés de taux, car les cours des actions sont dépendants de l'anticipation de l'évolution de l'économie mondiale et de la capacité des entreprises à s'y adapter : cette anticipation peut ainsi fortement fluctuer, entraînant une volatilité élevée des cours.

Risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du Compartiment. Le degré d'exposition aux marchés de taux peut varier entre 40% et 100% de l'actif net.
Risque de crédit : Le risque de crédit est lié aux risques de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

Risque actions : L'attention du porteur est appelée sur l'orientation de ce Compartiment dont l'évolution, qui est liée aux marchés actions, peut sensiblement fluctuer à la hausse comme à la baisse. En effet, ce Compartiment est soumis au risque de marché, qui a historiquement pour conséquence une plus grande volatilité des prix que celle des obligations.

Le degré d'exposition aux marchés des actions peut varier entre 0 et 60% de l'actif net.

Risque lié à l'exposition aux actions de petites et/ou moyennes entreprises : Le Compartiment peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations au travers d'OPCVM. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Compartiment et les conditions de prix auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être exposé dans la limite maximale de 30% de l'actif net aux actions de petites et/ou moyennes entreprises, ainsi que, dans chacune des catégories suivantes, dans la limite maximale de 10% de l'actif net dans des obligations « High Yield » et dans des actions émergentes. Le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité.

Risque lié à l'évolution du prix des matières premières : Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. En conséquence, ces expositions peuvent s'avérer défavorables notamment en cas de repli du dit secteur, en l'absence de liquidité sur ce marché, si les prévisions du gérant s'avèrent erronées ou si la conjoncture, notamment géopolitique, devient défavorable aux matières premières et pourra impacter négativement la valeur liquidative du fonds.

Risque de change pour les devises autres que celles de la zone euro : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille : l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, si le Compartiment est investi directement ou indirectement dans des devises autres que l'euro, la valeur de votre Compartiment peut baisser.

Le Compartiment est également exposé à titre accessoire au(x) risque(s) :

- **Risque lié à l'investissement dans des titres « High Yield »**
- **Risque de contrepartie**
- **Risque lié aux pays émergents**

Risques de durabilité : Le Compartiment est exposé aux risques se rapportant à un événement ou une situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) (collectivement « ESG ») et qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au Prospectus pour de plus amples informations.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice : Le 1er février 2022 le Règlement sur les Dépositaires Centraux de Titres ("CSDR") est entré en vigueur ; ce règlement de l'Union européenne se concentre sur l'organisation et les opérations des Dépositaires Centraux de Titres ("DCT") au sein de l'Union européenne, et sur la promotion d'une plus grande harmonisation, sécurité et efficacité dans le règlement des titres. Un des objectifs de CSDR vise à améliorer l'efficacité du règlement et à pénaliser les parties négociantes responsables de défauts de règlement. Ces pénalités seront collectées auprès des participants défaillants et redistribuées auprès des participants victimes de défaut de règlement.

En accord avec un certain nombre de gestionnaires d'actifs européens, FIL Gestion a choisi de suivre l'approche dite de "compensation", selon laquelle FIL Gestion rassemblera sur une base mensuelle les pénalités de débit et de crédit qui lui sont notifiées par le DCT concerné. FIL Gestion veillera à ce que si, à la fin du cycle annuel, à partir de la période de 12 mois allant jusqu'à la fin mars

2023, les pénalités notifiées à FIL Gestion entraînent un débit net annuel global, alors FIL Gestion remboursera ce montant au profit du Fonds concerné au cours du mois suivant.

Nous pensons que cette approche permettra de neutraliser l'impact global au regard des coûts opérationnels et financiers associés.

Changement de nom du dépositaire BNP Paribas Securities Services SCA est devenue BNP Paribas S.A. à la suite d'une fusion-absorption.

Changement intéressant le Compartiment à venir :

Mise en conformité avec le Règlement PRIIPS le DICI a été remplacé par le DIC PRIIPS (document plus détaillé de 3 pages contrairement au DICI qui comportait 2 pages max).

BILAN

Actif	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	38 412 750,37	41 274 326,02
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	2 906 488,46
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	2 906 488,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	38 412 750,37	38 367 837,56
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	38 412 750,37	38 367 837,56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	474 144,02	335 092,35
Liquidités	474 144,02	335 092,35
TOTAL DE L'ACTIF	38 886 894,39	41 609 418,37

BILAN

Passif	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital	39 111 911,97	40 312 503,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-234 498,46	1 280 296,96
Résultat de l'exercice (a,b)	9 480,88	16 617,98
Total des capitaux propres	38 886 894,39	41 609 418,37
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	38 886 894,39	41 609 418,37

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Opérations de couverture	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	10 159,26	17 191,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	10 159,26	17 191,60
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-706,03	-1 674,42
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-706,03	-1 674,42
Résultat sur opérations financières (I + II)	9 453,23	15 517,18
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	9 453,23	15 517,18
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	27,65	1 100,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I + II + III - IV + V + VI)	9 480,88	16 617,98

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	41 609 418,37	38 070 889,85
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquises à l'O.P.C.)	1 855 417,21	2 879 792,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-2 072 265,66	-1 599 067,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	504 292,40	1 306 410,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-821 871,08	-35 495,18
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-2 560,66	-6 885,71
Différence de change	85 799,59	7 712,57
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 280 789,01	970 544,58
Différence d'estimation exercice N	659 282,75	2 940 071,76
Différence d'estimation exercice N-1	-2 940 071,76	-1 969 527,18
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :		
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 453,23	15 517,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	38 886 894,39	41 609 418,37

COMPLEMENTS D'INFORMATION

	Exercice 30.12.2022
	EUR
Immobilisations	NEANT
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Engagements reçus ou donnés	NEANT
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements)*	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	NEANT
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	23 637 701,25
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	23 637 701,25
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	NEANT
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

*Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATION

	Exercice 30.12.2022	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	16 224,21	
Nombre de titres rachetés	18 292,93	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	6 521,85	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement*	-	-
Commissions de superperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

*Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

VENTILATION PAR NATURE DES CREANCES ET DES DETTES

	Exercice 30.12.2022
	EUR
Ventilation par nature des créances	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	-
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	-

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Exercice 30.12.2022
	EUR
	NEANT
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	NEANT
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif	NEANT	NEANT	NEANT	474 144,02
Dépôt	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs : Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	474 144,02
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	[0-3 mois]]3 mois – 1 an]]1 – 3 ans]]3 – 5 ans]	> 5 ans
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif	474 144,02	NEANT	NEANT	NEANT	-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs : Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	474 144,02	-	-	-	-
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	GBP
Actif	1 818 148,25
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	1 818 111,30
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs : Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	36,95
Passif	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-Bilan	NEANT
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les trois devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Catégorie de classe C (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	9 480,88	16 617,98
TOTAL	9 480,88	16 617,98
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 480,88	16 617,98
TOTAL	9 480,88	16 617,98
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Catégorie de classe C (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Exercice 30.12.2022	Exercice 31.12.2021
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-234 498,46	1 280 296,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	-234 498,46	1 280 296,96
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-234 498,46	1 280 296,96
TOTAL	-234 498,46	1 280 296,96
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe C (Devise: EUR)	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21	30.12.22
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	100,95	111,81	111,58	118,07	111,00
Actif net (en k EUR)	35 283,85	38 410,78	38 070,89	41 609,42	38 886,89
Nombre de titres					
Actions C	349 499,40	343 514,00	341 188,00	352 388,05	350 319,33
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire* personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	5,15	1,71	-0,92	3,63	-0,66
Capitalisation unitaire sur résultat					
Actions C	0,02	0,80	0,13	0,04	0,02

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 30 DÉCEMBRE 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
Titres OPC				38 412 750,37	98,78
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale					
Alternative Listed Equity I	505 136,47	9,951	EUR	5 026 663,57	12,93
Assenagon Alpha Volatility I	1 053,49	1 099,180	EUR	1 157 975,14	2,98
Brevan How	7 752,54	111,189	EUR	861 995,62	2,20
Fidelity Funds - Asian Smaller Companies Fund - Y-ACC Shares (EUR)	220 546,32	16,850	EUR	3 716 205,49	9,56
Fidelity Funds - China Focus Fund - Y-ACC Shares (EUR)	109 128,40	20,990	EUR	2 290 605,12	5,89
Fidelity Funds - Emerging Market Local Currency Debt Fund - I Shares (EUR)	26 101,03	8,121	EUR	211 966,46	0,55
Fidelity Funds - Sustainable Euro Cash Fund - Y-ACC Shares (EUR)	525 786,81	10,005	EUR	5 260 234,14	13,53
Fidelity Funds - European Growth Fund - Y-ACC Shares (EUR)	19 906,33	19,250	EUR	383 196,86	0,99
Fidelity Funds - Global Dividend Fund - Y-ACC Shares (EUR)	211 679,63	14,320	EUR	3 031 252,30	7,80
Fidelity Funds - Global Inflation-linked Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	72 616,86	12,090	EUR	877 937,84	2,25
Fidelity Funds - Japan Value Fund - Y-ACC Shares (EUR)	89 372,41	21,250	EUR	1 899 163,71	4,88
Fidelity Funds - US Dollar Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	427 778,95	9,699	EUR	4 149 028,05	10,67
Fidelity Special Situations Fund W Cap	37 964,68	42,490	GBP	1 818 111,30	4,68
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	105 999,00	11,836	EUR	1 254 604,16	3,23
L&G Cyber Security Ucits ETF	30 048,00	16,070	EUR	482 871,36	1,24
Majedie Asset Management Tortoise Fund Z EUR H Cap	430 061,20	1,276	EUR	548 586,07	1,40
SPDR BBG 0-3 Euro Corporate	187 635,00	29,005	EUR	5 442 353,18	14,00
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				-	-
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				-	-
DETTES				-	-
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				474 144,02	1,22
TOTAL DE L'ACTIF NET				38 886 894,39	100,00

Nombre d'actions en circulation au : 30.12.2022

Actions "C" 350 319,33

Valeur liquidative (EUR) au : 30.12.2022

Actions "C" 111,00

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour. L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

OPTIONS OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

CHANGE A TERME : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

SWAPS DE TAUX :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

- 0,20 % TTC maximum.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation.

Changements affectant le Compartiment

Néant.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FIDELITY SICAV constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris - La Défense, le 28 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AUX ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2023

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés au 30 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés dans les divers postes du bilan et du compte de résultat pour chacun des compartiments qui composent la SICAV au 30 décembre 2022 : Fidelity Europe et Hugo Fidelity.

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial qui lui est présenté par le commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de commerce et déclare approuver les conclusions de ce rapport.

Troisième résolution

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 30 décembre 2022 du compartiment Fidelity Europe ressort à 6 155 923,37 Euros, décide d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices (2019, 2020, 2021), les résultats du compartiment Fidelity Europe ont été portés au compte capital.

L'assemblée générale décide également d'affecter au compte capital les moins-values distribuables, soit (32 448 027,37) Euros, au titre de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 30 décembre 2022 du compartiment Hugo Fidelity ressort à 9 453,23 Euros, décide d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des derniers exercices (2019, 2020, 2021), le résultat du compartiment Hugo Fidelity a été porté au compte capital.

L'assemblée générale décide également d'affecter au compte capital les moins-values distribuables, soit (234 498,46) Euros, au titre de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à La Gazette du Palais, 12, place Dauphine - 75001 Paris en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

ANNEXE 1

LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Prénom Nom	Société	Forme	Fonction	Pays
Jean-Denis Bachot	Fidelity SICAV	SICAV	Président	France
	FIL Gestion	SAS	Président	France
Christophe Gloser	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL (Luxembourg) S.A.	S.A.	Directeur	Luxembourg
Véronique Jouve	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
Eric Lewandowski	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL Gestion	SAS	Directeur Général	France
	Imagine For Margo - Children without Cancer	Association déclarée	Administrateur	France

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

Rapport environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») du groupe Fidelity

1. Intégration des critères ESG

Fidelity pense que des critères élevés en matière de responsabilité sociétale des entreprises sont généralement favorables aux affaires et qu'ils sont de nature à protéger et à améliorer la performance des investissements.

Notre processus d'investissement tient compte des critères ESG dès lors que, selon nous, ils ont un impact important sur le risque ou la performance d'un investissement, et ce, de manière à générer les meilleures performances ajustées du risque possibles pour nos clients. Nous nous efforçons d'acquiescer une connaissance des problématiques ESG pertinentes pour les entreprises dans lesquelles nous investissons grâce à notre recherche interne et de les identifier avant qu'elles ne se muent en événements qui pourraient potentiellement menacer la valeur de nos investissements. Notre approche ESG intégrée couvre 100% de nos actifs dans l'ensemble des classes d'actifs.

L'intégration des critères ESG est réalisée au niveau des analystes au sein des équipes actions et obligataires de Fidelity. Nos gérants de portefeuille participent activement eux aussi à l'analyse des effets de ces facteurs dans le cadre de leurs décisions d'investissement. De manière à intégrer les facteurs ESG dans nos analyses, l'approche de Fidelity passe notamment par :

1. Une recherche approfondie
2. Un engagement auprès des entreprises
3. Un actionariat actif
4. Une collaboration au sein du secteur de la gestion d'actifs.

De plus, nous disposons d'une équipe mondiale dédiée aux problématiques ESG qui travaille en étroite collaboration avec le management de la société et les équipes de gestion du monde entier au sein de l'ensemble des classes d'actifs, de même qu'elle coordonne les formations ESG pour ces équipes (y compris les analystes, les gérants de portefeuille, les spécialistes des investissements, les directeurs de la recherche, l'équipe documentation (« library team »), ainsi que les équipes institutionnelles, commerciales et marketing).

2. Les exclusions et filtres sur la base des critères ESG

Nous n'excluons pas de notre univers d'investissement les entreprises sur le simple motif d'une mauvaise performance ESG. Nous préférons adopter une approche d'engagement constructive dans le cadre de laquelle nous abordons ces questions avec les équipes de direction des entreprises dans lesquelles nous investissons ou nous envisageons d'investir pour le compte de nos clients. Nous faisons appel à un prestataire de recherche externe afin de procéder à un filtrage de nos fonds ; celui-ci réalise une analyse ESG approfondie sur la base de chaque thème ESG sélectionné et identifie les entreprises devant être exclues des mandats dédiés de nos clients. Nous contrôlons et actualisons les filtres dans un système de conformité interne afin de veiller à ce que nous n'investissions pas dans les sociétés détectées par le processus de filtrage.

Les règles de filtrage que nous sommes capables d'appliquer actuellement aux mandats dédiés des clients sont les suivantes : les divertissements pour adultes, le bien-être des animaux, la défense et les armes, les jeux, le génie génétique, les sanctions internationales, l'énergie nucléaire, les porcs et le tabac. Cela concerne des actifs représentant approximativement 3% de nos encours sous gestion.

Filtrage sur la base de normes

Fidelity a mis en place un filtrage basé sur des normes pour l'un de ses fonds communs institutionnels. Nous appliquons les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies à ce fonds afin de faire en sorte que nous n'investissions pas dans des sociétés jugées non respectueuses de ces principes. Nous avons externalisé l'analyse concernant ce respect/non-respect auprès d'un prestataire de recherche externe et nous disposons d'un système interne robuste qui veille à ce que nous restions en permanence conformes à ce filtrage. Cela concerne des actifs représentant moins de 1% de nos encours sous gestion.

3. Comment communiquons-nous les informations dans le cadre de ce processus ?

Nous communiquons les rapports suivants aux clients institutionnels de Fidelity :

1. Des rapports trimestriels ESG thématiques ;
2. Une synthèse de chaque fonds au regard des critères ESG (sur demande) ;
3. Un rapport annuel sur les votes (publié sur notre site Internet) ;
4. Des rapports trimestriels sur les votes ;
5. Des rapports de gouvernance et d'engagement

Les rapports trimestriels ESG comportent nos recherches sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, identifient les arguments commerciaux correspondant à ces thèmes, comportent une mise à jour des réglementations ou des événements intervenus durant le trimestre et indiquent les entreprises de notre univers d'investissement avec lesquelles nous avons engagé le dialogue ou dont nous estimons qu'elles sont performantes ou peu performantes sur ces questions.

L'équipe ESG de Fidelity fournit des rapports trimestriels sur nos votes à nos clients institutionnels, ainsi qu'un Rapport de gouvernance et d'engagement annuel plus circonstancié qui rend compte de façon détaillée des activités auxquelles nous avons pris part en ce qui concerne les entreprises dans lesquelles nous sommes investis, ainsi que notre position au sens plus large à l'égard de la conduite des affaires et les aspects qui y sont liés.

4. Adhésion aux initiatives, aux chartes extérieures ou labels

Fidelity est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) des Nations Unies depuis 2012. En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), Fidelity a l'obligation de présenter un rapport annuel rendant compte de la façon dont nous intégrons les critères ESG dans nos analyses financières au sein des différentes classes d'actifs. Notre Rapport de transparence PRI (indiquant les réponses communiquées dans le rapport) est désormais publiquement accessible sur le site Internet :

https://www.unpri.org/download_report/19576

Nous avons reçu notre Rapport d'évaluation des UNPRI en juin 2016. Celui-ci témoigne des progrès que nous avons accomplis dans le cadre de nos activités ESG et de la façon dont nous nous comparons par rapport à nos concurrents. Notre intégration des critères ESG s'est une nouvelle fois révélée supérieure à la moyenne dans les six catégories mentionnées dans le rapport et conforme à la moyenne dans les actions cotées.

Nous sommes également des membres actifs de l'International Corporate Governance Network (ICGN), de l'Asian Corporate

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

Governance Association (ACGA), de l'Association of British Insurers (ABI), du Corporate Governance Forum, de l'Investment Association (IA), de la UK Sustainable Investment and Finance Association (UKSIF), de l'Asia Securities Industry & Financial Markets (ASIFMA), de la Hong Kong Investment Funds Association (HKIFA) et nous participons aux débats avec d'autres groupes sur la gouvernance d'entreprise.

Fidelity est signataire du Code de conduite des affaires (« Stewardship Code ») britannique et est convaincue qu'une approche collaborative au sein du secteur de la gestion d'actifs est importante afin de créer une synergie des pratiques ESG sur le marché. Fidelity s'emploie également à renforcer de manière proactive ses relations avec les industries de la gestion d'actifs, les gouvernements, les autorités de régulation et les bourses à travers le monde afin de déterminer les initiatives ESG les plus efficaces pour le processus d'investissement et de manifester clairement notre engagement à appliquer les principes éthiques les plus stricts qui soient.

5. Segmentation : nature des critères pris en compte et les raisons de ces choix, comme notamment les notations et la méthodologie

La recherche ESG est réalisée en interne et via des prestataires externes. La clé de voute de notre processus d'investissement est la recherche « bottom-up ». Outre l'étude des résultats financiers, nos gérants de portefeuille et analystes procèdent à des analyses qualitatives supplémentaires des investissements éventuels. Ils rendent visite aux entreprises en personne afin d'examiner tout ce qui pourrait avoir des conséquences sur leurs activités, des ateliers à la salle du conseil d'administration. Les clients et les fournisseurs font également l'objet d'une étude approfondie. De cette façon, nous sommes à même d'établir une vue à 360 degrés de chaque société dans laquelle nous investissons et les critères ESG sont régulièrement pris en compte dans ce processus de recherche.

Nos analystes crédit sont chargés de l'analyse des sociétés en vue d'obtenir une parfaite compréhension de leurs activités, de leurs perspectives et, surtout de leur solvabilité. Leur travail nous aide à identifier des opportunités d'investissement et à éviter les entreprises dont la médiocrité des fondamentaux, qui n'a pas été perçue par le marché, risquerait d'affecter nos performances et, éventuellement de conduire à une dégradation ou un défaut. L'engagement avec les sociétés fait également partie de l'approche fondamentale de nos analystes crédit et nous nouons le dialogue avec les émetteurs obligataires en leur communiquant tout sujet de préoccupation que nous pourrions avoir concernant les critères ESG.

Un aspect important pour notre équipe dédiée à la dette souveraine est la viabilité à long terme de la situation économique et politique d'un pays. C'est pourquoi tenir compte des problématiques ESG se situe dans la logique de leur analyse pays. Notre équipe obligataire prend en considération les facteurs ESG dès lors qu'ils sont significatifs pour la qualité de crédit et la performance boursière du pays analysé. Nos analystes souverains réalisent également une grande quantité de travaux de recherche macroéconomique quantitative qui sont communiqués à notre équipe actions et solutions.

Voici ci-dessous quelques exemples parmi d'autres de facteurs ESG susceptibles d'être pris en compte par nos équipes de gestion des actions, des obligations et de l'immobilier :

1. Les changements de réglementation (par exemple, les restrictions en matière d'émissions de gaz à effet de serre, les codes de gouvernance) ;
2. Les menaces physiques (par exemple, les conditions climatiques extrêmes, le changement climatique) ;
3. Les implications en termes de coûts (par exemple, l'exploitation minière dans l'Arctique, les rappels de produits, les amendes) ;
4. Les problèmes de notoriété de la marque et de réputation (par exemple, des conditions de santé et de sécurité peu satisfaisantes sur les lieux de travail, des pratiques professionnelles laissant à désirer) ;
5. La gestion de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, une augmentation des accidents mortels, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, les relations de travail) ;
6. L'accès aux matières premières (par exemple, la sécurité des approvisionnements en pétrole, les minéraux de conflit, la corruption) ;
7. L'évolution des produits (par exemple, les produits à faible consommation d'énergie, les énergies renouvelables) ;
8. Les droits des actionnaires (par exemple, la sélection des administrateurs, les modifications de capital) ;
9. La gouvernance d'entreprise (par exemple, la structure du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants) ;
10. La performance environnementale des biens immobiliers (par exemple, la consommation d'énergie et d'eau, les émissions de gaz à effet de serre et les déchets).
11. Les pratiques sur les lieux de travail (par exemple, le respect de la santé, de la sécurité et des droits de la personne humaine et le respect des dispositions de la loi contre l'esclavage moderne « Modern Slavery Act »).

Les critères ESG précis qui sont pris en compte pour chaque entreprise sont déterminés au cas par cas et dépendent des problématiques les plus significatives pour ce secteur/marché. En conséquence, ils ne peuvent être tous listés ici.

Notations externes

Fidelity s'appuie sur un certain nombre de sources de recherche externes à travers le monde qui produisent des rapports ayant pour thème les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. De plus, nous faisons appel à un prestataire extérieur et une agence de notation spécialisés dans la recherche ESG afin de compléter notre analyse interne.

Le prestataire produit pour nous des travaux de recherche et des notations d'entreprises sur la base des facteurs ESG pour plus de 4 000 sociétés de par le monde.

Nous recevons trois types de rapports liés aux critères ESG :

1. des rapports et notations propres aux entreprises
2. des rapports propres aux secteurs
3. des rapports thématiques ponctuels portant sur des thèmes environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance

Les notations ESG sont propres à chaque secteur et chaque notation est attribuée par rapport aux concurrents au sein du même secteur. Chez Fidelity, nous pensons que les notations ESG doivent être utilisées en plus, et non en lieu et place, d'autres formes d'analyse. La pondération des facteurs E, S et G varie selon les secteurs afin de tenir compte des risques les plus importants.

6. Intégration de la recherche et des notations ESG dans les analyses de Fidelity

Les notations et les rapports ESG des entreprises sont incorporés dans notre système de gestion de la recherche (« Research Management System ») centralisé, une base de données intégrée, de manière à permettre à chaque analyste d'avoir une connaissance immédiate de la façon dont chaque société qu'il couvre est notée sur la base des critères ESG. Pour toutes informations supplémentaires, les analystes peuvent contacter nos spécialistes ESG mondiaux qui ont une compréhension approfondie des tendances environnementales, sociales et de gouvernance actuelles à travers le monde.

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

7. Diffusion des notations

De plus, les notations ESG sont intégrées dans les notes de recherche de nos analystes. Ces notes sont publiées en interne et constituent une composante importante de nos décisions d'investissement.

Une synthèse de deux pages des rapports ESG des entreprises est incluse dans nos dossiers d'information produits dans le cadre des visites aux entreprises afin :

- d'aider nos analystes et gérants de portefeuille à identifier les risques et les opportunités clés inhérents à telle ou telle entreprise en matière de développement durable en amont de la réunion et
- d'orienter la discussion sur ces aspects avec la direction de la société.

De plus, chaque trimestre, nos spécialistes ESG mondiaux mettent à la disposition de nos équipes actions et obligataires un ensemble complet de rapports établissant une synthèse des entreprises que nous couvrons et que le prestataire de recherche externe a noté en fonction d'un modèle de notation ESG à plusieurs étapes. Le rapport met en exergue les sociétés ayant été impliquées dans de substantielles controverses et/ou des événements importants durant le trimestre, de même qu'il inclut une analyse des notations « best-in-class » destinée à attirer l'attention de nos analystes sur les entreprises qui ont obtenu les meilleurs résultats.

En tant que propriétaire plutôt qu'actionnaire, l'équipe immobilière n'a pas la même influence sur les processus internes des entreprises, mais elle est toutefois à même d'influer sur des facteurs inhérents aux immeubles qu'elle détient. Par conséquent, elle se concentre plus sur les aspects environnementaux des rapports des prestataires externes, lesquels ont tendance à avoir le plus d'impact sur leurs portefeuilles. Elle utilise également les alertes de controverse ESG du prestataire afin de contrôler les biens immobiliers et les locataires de manière à s'assurer avoir une parfaite connaissance de tous les événements significatifs susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur les actifs détenus.

Nos spécialistes ESG mondiaux peuvent également fournir à tous nos gérants de portefeuille, dès lors qu'ils en font la demande, une répartition de leurs portefeuilles basée sur les notations ESG externes. Cette analyse est abordée lors des discussions que nos spécialistes ESG ont avec les gérants de portefeuille sur les principaux risques liés aux facteurs ESG au sein de leurs portefeuilles. Les rapports de nos spécialistes ESG sont également transmis aux analystes du groupe en fonction des entreprises qu'ils couvrent et sont intégrés dans leurs analyses globales des investissements.

Nos spécialistes ESG mondiaux publient des « alertes de controverse » au sein de notre système de gestion de la recherche. Ces rapports comprennent des informations sur des entreprises que nous couvrons et qui ont été signalées par notre prestataire pour avoir fait l'objet d'un très grand risque de controverses susceptible d'avoir un impact majeur sur la société et sa réputation.

Nos analystes sont encouragés à étudier les différences majeures entre leurs notations internes des entreprises dans lesquelles nous investissons et les notations ESG externes qui leur sont fournies au travers de ces diverses mesures.

8. Notations ESG, Politique d'engagement et de Politique de vote

Comme indiqué précédemment, nos spécialistes ESG mondiaux peuvent également fournir à tous nos gérants de portefeuille, dès lors qu'ils en font la demande, une répartition de leurs portefeuilles basée sur les notations ESG externes. Cette analyse est abordée lors des discussions que nos spécialistes ESG ont avec les gérants de portefeuille sur les principaux risques liés aux facteurs ESG au sein de leurs portefeuilles.

Même si nous pouvons communiquer des résultats agrégés de cette analyse directement à nos clients, nous ne sommes pas à même de le faire de façon détaillée en raison de nos accords de licence actuels.

Les notations ESG sont propres à chaque secteur et chaque notation est attribuée par rapport aux concurrents au sein du même secteur. Chez Fidelity, nous pensons que les notations ESG doivent être utilisées en plus, et non en lieu et place, d'autres formes d'analyse.

Fidelity pratique une politique d'investissement active, via des décisions relatives à la gestion de portefeuilles, le vote sur des résolutions en assemblées générales et le maintien d'un dialogue continu avec les dirigeants des entreprises dans lesquelles nous sommes investis ou sommes susceptible d'investir. Cela implique notamment la tenue de réunions régulières avec les administrateurs et les cadres dirigeants des entreprises afin d'aborder des résultats ou des événements spécifiques, ainsi qu'un dialogue plus informel comportant des visites sur site et d'autres initiatives de recherche.

En règle générale, nous soutenons la direction des sociétés dans lesquelles nous investissons, mais notre dialogue avec les entreprises est robuste et nous nous forgeons nos propres opinions sur la stratégie et la gouvernance des entreprises. Parfois, nos opinions peuvent diverger de celles de la direction ou du conseil d'administration et cette situation peut donner lieu à une intensification de notre engagement. Avant de l'envisager, au nombre des facteurs pris en compte figurent notamment une évaluation du degré d'importance du désaccord, la taille de notre actionnariat, la durée de la thèse d'investissement, le profil d'actionnariat de la société en question, ainsi que la gestion et la composition du conseil d'administration. Une intensification peut également intervenir si nous nous rendons compte de divergences entre les administrateurs. Notre réponse précise est toujours déterminée au cas par cas et nous pouvons parfois choisir de vendre les actions.

Notre équipe ESG travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement dans le cadre des activités relatives au vote de Fidelity. Les informations utilisées afin d'éclairer le processus de vote proviennent de nombreuses sources, notamment de documents fournis par les entreprises, de services de conseil en vote par procuration et de la recherche interne et externe. Des discussions peuvent également avoir lieu avec l'entreprise dans laquelle nous sommes investis. L'ensemble des décisions finales de vote sont prises en accord avec les politiques de vote de Fidelity après consultation des gérants de portefeuille concernés, lorsque cela s'avère nécessaire. Il est dans la politique de Fidelity de fournir des instructions de vote pour toutes les assemblées générales lorsqu'une obligation réglementaire nous l'impose, ou lorsque les bénéfices escomptés de l'exercice du vote excèdent les coûts. L'approche et la politique de Fidelity en matière d'exercice des droits de vote respectent toutes les lois et les réglementations applicables, de même qu'elles sont en accord avec les objectifs d'investissement des différents portefeuilles.

Les informations détaillées sur les activités d'engagement et de vote de Fidelity figurent dans le Rapport de gouvernance & d'engagement.

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

9. Changement climatique

Fidelity pense que des critères élevés en matière de responsabilité sociétale des entreprises sont généralement favorables aux affaires et qu'ils sont de nature à protéger et à améliorer la performance des investissements.

C'est la raison pour laquelle notre processus d'investissement tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») (dont les risques et les opportunités liés au climat) dès lors que, selon nous, ils ont un impact important sur le risque ou la performance d'un investissement. Nous sommes convaincus que les meilleures pratiques ESG doivent être encouragées dans la mesure où elles ont toutes les chances d'améliorer les performances financières à long terme.

Les critères ESG précis qui sont pris en compte pour chaque entreprise sont déterminés au cas par cas et dépendent des problématiques les plus significatives pour ce secteur/marché. En conséquence, ils ne peuvent être tous listés ici.

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

Déclaration relative au respect des caractéristiques environnementales et sociales

Le compartiment Fidelity Europe a respecté les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues conformément à l'article 8 du règlement SFDR, pendant la période considérée. Au moins 50 % de l'actif net du fonds sont investis dans des titres de sociétés considérées comme possédant des caractéristiques durables (comme décrit dans le prospectus du fonds) et les exclusions spécifiées ont été respectées. La stratégie est fondée sur la recherche fondamentale de Fidelity et par conséquent, les caractéristiques environnementales et sociales ont été activement prises en compte et intégrées pendant toute la période. Les titres sont évalués individuellement par les analystes à l'aide de critères cohérents auxquels sont appliquées les notations de la recherche fondamentale et les notations de durabilité. De plus, le fonds bénéficie de l'engagement de l'ensemble de la société.

Les caractéristiques durables sont définies au regard d'un ensemble de paramètres tels que les notations ESG fournies par les agences externes ou les notations de durabilité de Fidelity. Le fonds a exclu les sociétés considérées comme étant en violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et ayant des liens avec certaines activités spécifiques ou certaines catégories de produits (exclusions fondamentales), et a par ailleurs respecté la liste d'exclusions applicable à l'échelle du groupe, qui comprend les émetteurs ayant des activités en rapport avec les catégories suivantes d'armes controversées, dont l'utilisation est interdite par les conventions et traités internationaux :

- armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques et chimiques, lasers aveuglants, armes incendiaires et fragments indétectables.

Figurent également sur cette liste les fabricants d'armes nucléaires pour les non-signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier :

- les fabricants d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, les fabricants de composants qui ont été mis au point et/ou modifiés de manière significative en vue d'un usage exclusif dans des armes nucléaires, et les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires proviennent d'armes nucléaires.

Tout au long du processus d'investissement, le gérant a veillé au respect, par les sociétés en portefeuille, des pratiques de bonne gouvernance.

Les gérants de portefeuille de Fidelity ont la possibilité d'appliquer des règles et des exclusions supplémentaires, en matière de durabilité, au regard du processus d'investissement applicable. Le gérant exclut les valeurs notées D ou E, dans le système interne de notation de durabilité de Fidelity.

Règlement Taxonomie

La taxonomie de l'UE vise à définir les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Dans cet objectif, les activités sont évaluées selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À fin décembre 2022, des critères d'examen technique avaient été définis et publiés au Journal officiel de l'UE pour les activités économiques susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins un des deux objectifs suivants : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement. Les informations présentées ci-après ne tiennent donc compte que de ces deux objectifs, les critères soumis aux colégislateurs de l'UE étant appelés à évoluer.

Afin d'être considérée comme durable au sens du règlement Taxonomie, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'un des six objectifs, sans porter préjudice à l'un des cinq autres. Pour qu'une activité soit considérée comme conforme à la taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe de la taxonomie selon lequel l'activité ne doit causer aucun préjudice important (« do no significant harm ») s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du compartiment ne prennent pas en compte ces critères.

Le fonds ne prend actuellement pas d'engagement sur un minimum d'activités alignées avec la taxonomie européenne. Les notations ESG utilisées par le fonds incluent une gamme de sujets ESG important qui couvrent les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance, l'analyse n'intègre cependant pas systématiquement la prise en compte de l'alignement avec la taxonomie européenne.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les fonds tiennent compte en permanence des caractéristiques et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que des risques de durabilité dans le cadre de leurs processus d'analyse, de gestion et de suivi des risques, ce tout au long de la période de détention de chaque investissement.

Lorsque nous évaluons la responsabilité ESG d'un émetteur, nous prenons en compte de nombreux facteurs, notamment sa politique en matière de diversité, son approche des droits humains, les mesures qu'il prend pour lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité, sa gestion de la chaîne d'approvisionnement, et sa gestion des questions de santé et de sécurité et du bien-être des salariés.

L'objectif du processus d'investissement est de s'assurer que les émetteurs dans lesquels nous investissons respectent les pratiques de bonne gouvernance. La politique utilisée pour évaluer ces pratiques est appliquée à l'aide des notations ESG de Fidelity, lesquelles comprennent des facteurs et des critères de gouvernance – tels que la qualité de la direction, la qualité des actionnaires majoritaires, l'efficacité du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, la qualité des audits, la gestion des risques et les droits des investisseurs – et des données relatives aux controverses et aux violations du Pacte mondial des Nations unies. Cette évaluation est prise en compte dans toutes les décisions d'investissement.

Les caractéristiques environnementales et sociales du fonds sont contrôlées en permanence par notre équipe de suivi des portefeuilles, qui vérifie quotidiennement la composition des notations du fonds. Les gérants de portefeuille sont informés lorsque les exigences minimales de construction de portefeuille ne sont pas respectées.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
FIDELITY EUROPE (Le Compartiment)

Identifiant d'entité juridique:
5493005WSUXMN2HJBW72

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
● ● <input type="checkbox"/> Oui	● ● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 68% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Compartiment a atteint les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, telles que définies dans la documentation précontractuelle prévue par le règlement SFDR, au cours de la période considérée. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres présentant des caractéristiques ESG favorables. Les caractéristiques ESG favorables ont été déterminées en fonction de notations ESG prenant en considération des caractéristiques environnementales (comme notamment l'intensité carbone, les émissions de carbone, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets et la biodiversité) et des caractéristiques sociales (dont notamment l'innocuité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité et les droits de l'Homme). Veuillez vous référer au site Internet pour de plus amples informations sur [Sustainable investing framework \(fidelityinternational.com\)](https://www.fidelityinternational.com).

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés par le Compartiment afin de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues au cours de la période considérée a été la suivante :

- i) 97% du Compartiment était investis dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables, conformément à la Politique d'investissement durable de Fidelity ;
- ii) en ce qui concerne ses investissements directs dans des sociétés émettrices, 0% du Compartiment était investi dans des titres d'émetteurs exposés aux exclusions ;
- iii) 68% du Compartiment était investis dans des investissements durables ;
- iv) 4% du Compartiment était investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques (qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE) ;
- v) 30% du Compartiment était investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques (qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE) ;
- vi) 33% du Compartiment était investis dans des investissements durables avec un objectif social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Sans objet dans la mesure où il s'agit de la première période de reporting.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 68% d'investissements durables.

Le Compartiment a déterminé un investissement durable comme suit :

- (a) les émetteurs qui exerçaient des activités économiques contribuant à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans la Taxonomie de l'UE et qui sont qualifiés de durables sur le plan environnemental conformément à la Taxonomie de l'UE ; ou
- (b) les émetteurs dont la majorité des activités commerciales (plus de 50% du chiffre d'affaires) contribuaient à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux conformes à un ou plusieurs des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (« ODD ») ; ou
- (c) les émetteurs qui s'étaient fixés un objectif de décarbonation compatible avec un scénario de réchauffement de 1,5 degré ou moins (vérifié par l'initiative Science Based Target Initiative ou une Notation Climat propriétaire de Fidelity) qui était considéré comme contribuant à la réalisation d'objectifs environnementaux ; pour autant qu'ils ne causent pas de préjudice important, qu'ils respectent des garanties minimales et des critères de bonne gouvernance.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables ont été examinés afin de déterminer s'ils étaient impliqués dans des activités qui causent des préjudices importants et des controverses, et ce, en vérifiant que l'émetteur respectait les garanties et les normes minimales relatives aux principales incidences négatives (PIN), ainsi que les performances au regard d'indicateurs PIN. Cela a notamment consisté à recourir à :

Un filtrage basé sur les normes - l'élimination des titres identifiés par les filtres normatifs existants de Fidelity (comme indiqué ci-dessous) ;

Un filtrage basés sur l'activité - l'élimination des émetteurs sur la base de leur participation à des activités ayant des incidences négatives importantes sur la société ou l'environnement, y compris les émetteurs qui ont été considérés comme ayant une controverse « très grave » en utilisant les filtres de controverse, couvrant :

1) les questions environnementales, 2) les droits de l'Homme et les communautés, 3) les droits du travail et la chaîne d'approvisionnement, 4) les clients, 5) la gouvernance ;

Des indicateurs PIN : des données quantitatives (lorsqu'elles sont disponibles) sur les indicateurs PIN ont été utilisées afin d'évaluer si un émetteur est impliqué dans des activités qui causent un préjudice important à tout objectif environnemental ou social.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les investissements durables, comme indiqué ci-dessus, Fidelity a entrepris une évaluation quantitative afin d'identifier les émetteurs ayant de mauvaises performances au regard d'indicateurs relatifs aux PIN. Les émetteurs présentant un score faible n'ont pu être considérés comme des « investissements durables », à moins que la recherche fondamentale de Fidelity n'ait déterminée que la société n'enfreignait pas le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », ou qu'elle s'employait à atténuer les incidences négatives grâce à une gestion ou une transition efficace.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Des filtres basés sur des normes ont été appliqués : les émetteurs identifiés comme ne se comportant pas de manière à assumer leurs responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, conformément aux normes internationales, dont celles énoncées dans les principes directeurs de l'OCDE à destination des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) et les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), n'ont pas été considérés comme des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en compte et intégrées aux décisions d'investissement au travers de divers moyens, dont notamment les suivants :

(i) Le processus de due diligence : une analyse visant à déterminer si les principales incidences sur les facteurs de durabilité ont été importantes et négatives.

(ii) La notation ESG : Fidelity se réfère aux notations ESG qui intègrent les principales incidences négatives importantes telles que les émissions de carbone, la sécurité des employés, la corruption et la gestion de l'eau. Pour les titres souverains émis, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte et intégrées aux décisions d'investissement au travers des notations utilisées qui intègrent des principales incidences négatives telles que les émissions de carbone, les violations sociales et la liberté d'expression.

(iii) Les exclusions : lorsqu'il investit directement dans des sociétés émettrices, le Fonds a appliqué les exclusions (telles que définies ci-dessous) pour aider à atténuer les PIN en excluant les secteurs préjudiciables et en interdisant tout investissement dans des émetteurs violant des normes internationales telles que le PMNU. En ce qui concerne ses investissements directs, le Fonds a été assujéti à :

(a) la liste des exclusions à l'échelle de Fidelity qui incluent les armes à sous-munitions et les mines terrestres antipersonnel ; et

(b) une politique de filtrage fondée sur des principes, qui a notamment consisté en un :

(i) filtrage normatif des émetteurs considérés par Fidelity comme n'ayant pas mené leurs activités conformément à des normes internationales, dont notamment celles énoncées dans le PMNU ; et

(ii) un filtrage négatif de certains secteurs, certaines entreprises ou certaines pratiques sur la base de critères ESG spécifiques à l'égard desquels des seuils de chiffre d'affaires peuvent être appliqués,

Ces exclusions et filtres susmentionnés sont susceptibles d'être mis à jour en tant que de besoin. Veuillez vous référer au site Internet pour de plus amples informations sur [Sustainable investing framework \(fidelityinternational.com\)](https://www.fidelityinternational.com/sustainable-investing-framework).

(iv) L'engagement : Fidelity a utilisé l'engagement comme un outil permettant de mieux comprendre les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et, dans certaines circonstances, de préconiser une amélioration des principales incidences négatives et des mesures de durabilité. Fidelity a participé à des engagements individuels et collaboratifs pertinents qui ciblent plusieurs principales incidences négatives (à savoir Climate Action 100+, Investors Against Slavery and Trafficking APAC).

(v) Le vote : la politique de vote de Fidelity a compris des normes minimales explicites en faveur de la diversité des genres au sein du conseil d'administration et de l'engagement sur l'enjeu du changement climatique. Fidelity peut également voter en vue d'améliorer la performances des émetteurs au regard d'autres indicateurs.

(vi) Un réexamen trimestriel : un suivi des principales incidences négatives par le biais du processus d'examen trimestriel du Fonds. Les indicateurs spécifiques relatifs aux PIN qui ont été pris en considération l'ont été en fonction de la disponibilité des données et sont susceptibles d'évoluer parallèlement à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de ces dernières. Dans certaines circonstances, telles que les investissements indirects réalisés par le Fonds, les PIN peuvent ne pas être prises en compte.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 2022-12-31

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMADEUS IT	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	2.60%	ESPAGNE
ASML	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	4.10%	PAYS-BAS
ASTRAZENECA	SANTÉ	4.10%	ROYAUME-UNI
AXA	FINANCE	3.00%	FRANCE
DEUTSCHE BOERSE	FINANCE	2.70%	ALLEMAGNE
EDENRED	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	2.70%	FRANCE
ENEL	SERVICES COLLECTIFS	2.50%	ITALIE
ERICSSON	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	2.50%	SUÈDE
INFINEON TECHNOLOGIES	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	2.60%	ALLEMAGNE
LEGRAND	INDUSTRIE	2.30%	FRANCE
PERNOD-RICARD	CONSOMMATION DE BASE	2.30%	FRANCE
SAP	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	2.50%	ALLEMAGNE
SHELL	ÉNERGIE	2.40%	ROYAUME-UNI
STORA ENSO	MATÉRIAUX	2.60%	FINLANDE
TOTALENERGIES	ÉNERGIE	2.30%	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

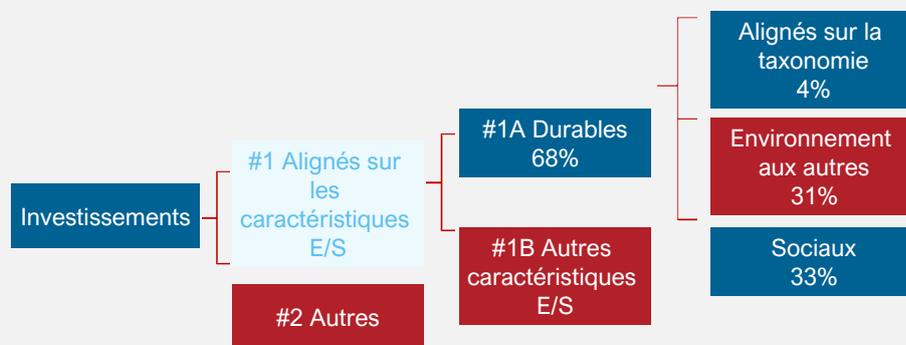
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

(#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), Le Compartiment investira :

1. 97% dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables ;
2. 68% dans des investissements durables (#1A Durables)* dont 4% ont un objectif environnemental (qui est aligné sur la Taxonomie de l'UE), 30% ont un objectif environnemental (qui n'est pas aligné sur la Taxonomie de l'UE) et 33% ont un objectif social.

(#1B Autres caractéristiques E/S) comprend les titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables, mais qui ne sont pas des investissements durables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;

la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous Secteur	% d'actifs
CONSOMMATION CYCLIQUE		5.70%
CONSOMMATION DE BASE		8.00%
ÉNERGIE		7.80%
FINANCE		10.70%
IMMOBILIER		2.40%
INDUSTRIE		12.00%
LIQUIDITÉS ET AUTRES		0.50%
MATÉRIAUX		7.00%
SANTÉ		14.00%
SERVICES COLLECTIFS		4.10%
SERVICES DE COMMUNICATION		5.80%
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		22.00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Compartiment a investi à hauteur de 4% dans des investissements durables dont l'objectif environnemental est aligné sur la Taxonomie de l'UE. Cela a contribué à l'objectif économique d'atténuation du changement climatique.

La conformité des investissements du Compartiment avec la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une assurance par des auditeurs ou d'un examen par des tiers.

L'alignement sur la Taxonomie des investissements sous-jacents du Compartiment est mesuré par le chiffre d'affaires.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

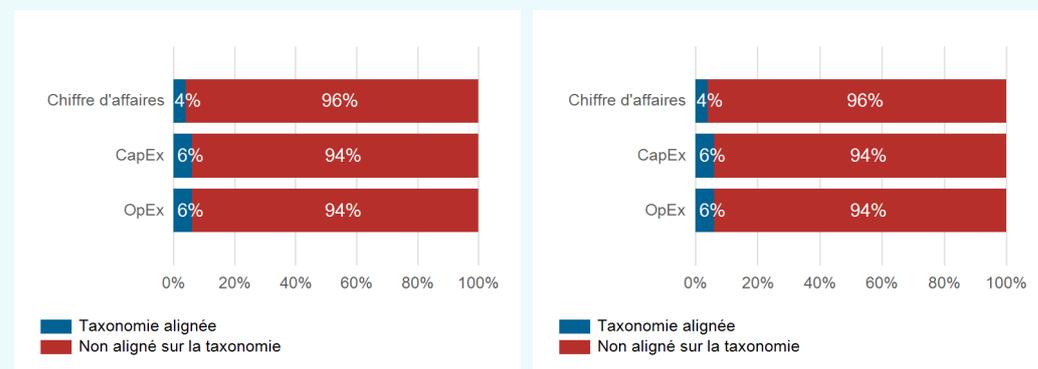
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères**

applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Pour des raisons de contraintes liées aux données, les investissements dans les activités transitoires et habilitantes vous seront communiqués dans le prochain rapport périodique du fonds.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Sans objet dans la mesure où il s'agit de la première période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment a investi à hauteur de 30% dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi à hauteur de 33% dans des activités durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le reste des investissements du Compartiment sera investi dans des actifs alignés sur l'objectif financier du Compartiment, dans des liquidités et équivalents de liquidités pour des raisons de liquidité et dans des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille. À titre de protection a minima des aspects environnementaux et sociaux, le Compartiment respectera les exclusions.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Nos notations ESG propriétaires, ainsi que notre accès à des fournisseurs de données ESG et des agences de notations ESG externes, nous ont permis d'évaluer les caractéristiques ESG des positions du Compartiment au cours de la période et de prendre systématiquement en considération les principales incidences négatives. L'évaluation comprend notamment la mesure dans laquelle les émetteurs se montrent à la hauteur de nos attentes en matière de meilleures pratiques. En outre, nous avons mis en place un réexamen ESG trimestriel pour tous nos compartiments classés au titre de l'Article 8, lequel a ainsi créé un cadre de discussion spécifique afin de passer en revue les caractéristiques ESG qualitatives et quantitatives des compartiments et pour déterminer si elles sont conformes aux exigences et aux attentes des clients. Il s'agit là d'un renforcement de nos processus de risque et de conformité préexistants. Le cas échéant, nous avons utilisé nos sphères d'influence sur des entreprises via nos activités d'actionnariat actif et d'engagement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indicateur de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Sans objet.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

Sans objet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

Ce document est destiné uniquement aux investisseurs résidant en France.

FIL Limited et ses filiales constituent la structure globale d'investissement qui se réfère plus communément à l'appellation Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole **F** sont des marques déposées de FIL Limited. La marque, les droits de reproduction et les autres droits liés à la propriété intellectuelle sont et demeurent exclusivement détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21 avenue Kléber, 75116 Paris.

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FIDELITY SICAV constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS